

Systeme des Nations Unies

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
(UNDAF)**

**UNION DES COMORES
2008-2012**

Décembre 2006

TABLES DES MATIERES

Résumé analytique

Liste des sigles et abréviations

SECTION I : INTRODUCTION

SECTION II : LES RESULTATS ESCOMPTES

2.1. Priorités nationales

2.1.1. Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)

2.1.2. Situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Comores

2.2. Domaines de coopération, thèmes intégrés et effets attendus

2.2.1. Avantages comparatifs du SNU Comores

2.2.2. Tendances, évolutions et opportunités

2.2.3. Quatre domaines de concentration et quatre effets UNDAF

2.2.4. Quatre thèmes transversaux

2.2.5. Un axe stratégique intégrateur : la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

2.3. Résultats escomptés et stratégies par domaine de coopération

2.3.1. Le but de l'UNDAF 2008-2012

2.3.2. Effets UNDAF et Effets Programmes en relation avec les OMD et les droits humains

2.3.3. Matrice des résultats

2.3.4. Intégration des thèmes transversaux dans le Plan-cadre

2.3.5. La lutte contre le VIH/SIDA

2.3.6. Résultats attendus et stratégies du Domaine 1 : Croissance économique et lutte contre la pauvreté

2.3.7. Résultats attendus et stratégies du Domaine 2 : Gouvernance

2.3.8. Résultats attendus et stratégies du Domaine 3 : Services sociaux de base

2.3.9. Résultats attendus et stratégies du Domaine 4 : Environnement et développement durable

2.4. Programmes conjoints

SECTION III : LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES

SECTION IV : MISE EN ŒUVRE

4.1 Le dispositif institutionnel

4.2. Approche participative

4.3. Réforme des Nations Unies et harmonisation des procédures

SECTION V : SUIVI ET EVALUATION

5.1. Plan de suivi-évaluation de l'UNDAF

5.1.1. Objectif du suivi-évaluation de l'UNDAF

5.1.2. Cadre de suivi-évaluation de la SCR

5.1.2. Dispositif de suivi - évaluation de l'UNDAF

5.1.3. Renforcement des capacités en suivi-évaluation

5.2. Evaluation de l'UNDAF

5.3. Cadre de suivi-évaluation

5.4. Calendrier du cycle de programme de suivi-évaluation

Annexe 1 : Matrice de résultats par domaine de coopération

Annexe 2 : Cadre de suivi-évaluation par domaine de coopération

Annexe 3 : Statut des Conventions internationales relatives aux droits humains

Annexe 4 : Cadre institutionnel pour le suivi-évaluation de la SCR

Annexe 1 : Matrice des résultats de l'UNDAF

Domaine de coopération 1 de l'UNDAF : Croissance économique et lutte contre la pauvreté				
<p>Priorités ou buts nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'un développement économique durable (axe stratégique N°1 de la SCRП) • Relancer le secteur privé en mettant l'emphasis sur les secteurs porteurs (axe stratégique N°2 de la SCRП) <p>OMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1) • Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8) 				
<p>Effet (Outcome) N°1 de l'UNDAF à la fin du cycle de programmation :</p> <p>D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés</p>				
Effets (Outcomes) des programmes pays	Produits (Outputs) des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
1.1. Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels	1.1.1. La politique nationale de l'emploi est adoptée et la stratégie nationale pour l'emploi ainsi que son plan d'action sont disponibles (BIT, PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères (Union et îles) en charge de l'Emploi : impulsion, adoption et mise en place des réformes - UCCIA/CCIA, OPACO et organisations des travailleurs : participation active aux processus <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Union Européenne : appui technique et financier en matière de formation professionnelle <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - BIT: appui technique et financier, mobilisation de 		
	1.1.2. Un Office national pour l'emploi et un Observatoire national de l'emploi sont opérationnels (BIT)			

		ressources		
		Total des ressources pour l'effet 1.1.		
1.2. Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire	1.2.1. La Stratégie de sécurité alimentaire et son plan d'action sont élaborés, adoptés et diffusés (FAO, FIDA, PAM)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères (îles et Union) en charge de l'Agriculture : impulsion, adoption et mise en place des réformes - Organisations professionnelles du secteur agricole : appui technique et participation active aux processus - FADC : renforcement des capacités ; développement communautaire <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération française, Afrique du Sud, Iran : appui technique et financier <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - FAO, PAM, FIDA, PVNU: appui technique et financier 		
	1.2.2. Les communautés villageoises (rurales) ciblées (pauvres et vulnérables) sont structurées et capables de planifier et gérer leur propre développement (FIDA, FAO, BM, PNUD, PVNU)			
	1.2.3. La production vivrière ainsi que celle de l'élevage et de la pêche est accrue (FIDA, FAO)			
	1.2.4. Le capital physique est reconstitué et consolidé au profit de l'agriculture (FIDA, FAO)			
			Total des ressources pour l'effet 1.2.	
1.3. Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale	1.3.1. La Politique nationale de micro finance est élaborée, adoptée, diffusée et mise en œuvre (FENU, PNUD, FIDA, BIT)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères (îles et Union) en charge de l'Economie et des Finances : impulsion, adoption et mise en place des réformes - Banque Centrale : cadre légal et réglementaire et supervision du secteur de la microfinance, reporting - Institutions financières nationales et leur association professionnelle : création de nouveaux produits financiers accessibles, amélioration de leur 		
	1.3.2. La Stratégie nationale de micro finance (SNMF) et la Stratégie nationale des Micro et Petites Entreprises (MPE) ainsi que leur plan d'action sont élaborés, adoptés, diffusés et mis en oeuvre (FENU, PNUD, BIT, FIDA, BM, PVNU)			
	1.3.3. Les services non financiers d'appui à la création et au développement des micro et petites entreprises (MPE) sont renforcés			

	(BIT, FIDA, PNUD, PVNU)	portée et de leur viabilité, structuration du secteur - Caisse de Prévoyance sociale des Comores et Caisse de Retraite des Comores - Associations de Mutuelles de Santé (dont AMSN) - Syndicat national des Agriculteurs des Comores (SNAC)		
	1.3.4. Le dispositif de protection sociale existant est amélioré et de nouveaux mécanismes de protection sociale sont accessibles aux groupes vulnérables (BIT, PNUD, BM)	<hr/> - AFD : appui technique et financier, notamment à la Banque de Développement des Comores - UE : appui technique et financier, - CIDR et autres prestataires de services techniques: appui technique - autres bailleurs et investisseurs : contribution à la mise en œuvre de la SNMF et de la SN des MPE <hr/> - FENU : facilitation et investissement dans la SNMF - BIT, FIDA, PNUD, PVNU: appui technique et financier / mobilisation de ressources - BM : appui technique et financier		
		Total des ressources pour l'effet 1.3.		

		Total des ressources pour l'effet UNDAF 1.		
<p>Mécanismes de coordination et modalités des programmes : La coordination se fera au travers du Groupe OMD/UNDAF et par des concertations entre les agences impliquées dans chaque effet programme sous l'égide du gouvernement. Les Programmes seront parallèles</p>				

Annexe 1 : Matrice des résultats de l'UNDAF (suite 2)

Domaine de coopération 2 de l'UNDAF : Gouvernance				
<p>Priorité ou buts nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gouvernance et la justice (Axe stratégique 3 de la SCRP) • Promouvoir l'égalité des sexes et la participation de la femme à la vie économique, sociale, culturelle et politique (DSCRPI) • Promouvoir les droits de l'Homme dans le processus de mise en œuvre de tout programme de développement et de la lutte contre la pauvreté (DSCRPI) <p>OMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) • Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD 2) • Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) • Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) • Améliorer la santé maternelle (OMD 5) • Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD 6) • Assurer un environnement durable (OMD 7) • Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8) 				
<p>Effet de l'UNDAF à la fin du cycle de programme : D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte</p>				
Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation de ressources (USD)	
			Propres	A mobiliser
<p>2.1. Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité</p>	<p>2.1.1. Une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité de genre est élaborée, adoptée et mise en œuvre ainsi que son plan d'action (UNFPA, UNICEF, PNUD, UNIFEM, OMS)</p>	<p>- Ministère de la Justice de l'Union (dont la Délégation aux droits de l'homme et la Direction Générale des Affaires Judiciaires) : impulsion , conception, élaboration des projets de lois, soumission pour ratification des Traités et</p>		

de genre sont accessibles et fonctionnels	2.1.2. Le cadre légal du pays est harmonisé aux Conventions régionales et internationales ratifiées en matière de Droits Humains et il est vulgarisé (PNUD, OHCHR, UNFPA, UNICEF)	Conventions, plaidoyer, coordination et suivi - Ministère de la Santé, Solidarité et Promotion du genre (dont la Direction Nationale de la Promotion du Genre et la Direction Nationale de la Solidarité) : impulsion, conception, plaidoyer, sensibilisation, coordination et suivi.		
	2.1.3. L'incidence des pratiques socio-culturelles et du droit non formel sur le respect des droits humains et de l'égalité de genre est mieux connue et prise en compte dans l'élaboration des lois (UNESCO, UNFPA, PNUD, UNICEF, OHCHR)	- Ministères des îles en charge de la Justice et Ministères en charge de la condition féminine : mise en œuvre - Assemblées de l'Union et des îles: élaboration de propositions des lois, adoption des lois, autorisation de ratification des Traités et Conventions, contrôle de l'action gouvernementale		
	2.1.4. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés est mise en place et opérationnelle (PNUD, OHCHR, UNFPA, UNICEF)	- Institutions judiciaires : application des lois et des Conventions - Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés : éducation, sensibilisation, plaidoyer, réception des plaintes, enquête, saisie de la justice, contrôle		
	2.1.5. Les capacités techniques des institutions judiciaires, notamment des tribunaux des enfants, sont renforcées et l'accès à ces institutions est amélioré (UNICEF, PNUD, UNFPA, OHCHR)	- Conseil des Oulémas: consultation, validation - OSC : sensibilisation, éducation, formation, contrôle, enquête, établissement des rapports de suivi des conventions, mise en œuvre de projets		
	2.1.6. Un Programme national d'éducation aux droits humains est adopté et les titulaires de droits sont sensibilisés à travers des campagnes spécifiques (PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, OHCHR)	- Collectivités locales : promotion et protection des droits à l'échelle locale - Universités : enseignement, études, recherche, formation		
	2.1.7. L'application du code de la famille est améliorée par le renforcement des capacités du personnel juridique et l'augmentation des connaissances des bénéficiaires sur ce code (UNFPA, UNICEF, PNUD)	_____ UE, OIF, COI, Coopération française, Japon: appui technique et financier _____		
	2.1.8. La proportion de naissances, de décès et de mariages non enregistrés à l'état civil est considérablement réduite (UNICEF, UNFPA)	- UNFPA, PNUD, UNICEF, OHCHR, UNESCO : appui technique et financier - UNIFEM, OMS : appui technique		

	2.1.9. Le Réseau national de l'Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien dispose de capacités renforcées en matière de plaidoyer, de recherche, de dissémination d'informations et de mobilisation de ressources (UNICEF)			
	2.1.10. Des structures de prise en charge des femmes victimes de violences sont disponibles et utilisées au niveau national et insulaire (UNFPA, UNICEF)			
	2.1.11. La stratégie nationale de protection des enfants vulnérables est mise en œuvre, notamment par la mise en place de structures de prise en charge des enfants victimes de violence (UNICEF)			
	2.1.12. Un cadre juridique protégeant les PVVIH est élaboré et validé (PNUD, OMS, UNICEF, UNFPA)			
			Total Ressources effet 2.1.	
2.2. Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels	2.2.1. Les instances de prise de décision nationales, insulaires et communautaires donnent plus de place aux femmes et leurs capacités de participation sont renforcées (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNIFEM, BM)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge des élections : supervision du processus électoral, - Cour Constitutionnelle : contrôle, validation et publication des résultats, - CNEC, CIEC, SAP : gestion des opérations électorales - Ministère de la Justice, de la Fonction Publique, chargé de l'Administration pénitentiaire et des Réformes administratives : impulsion , conception, élaboration des projets de 		
	2.2.2. Les capacités des Parlements de l'Union et des îles sont renforcées, y compris par le développement de partenariats (PNUD, UNFPA, UNICEF)			

	2.2.3. Les capacités de gestion des processus électoraux sont renforcées PNUD, UNDP	lois, plaidoyer, coordination et suivi. - Ministère de la Santé, Solidarité et Promotion du genre (dont la Direction Nationale de la Promotion du Genre) : plaidoyer, sensibilisation, coordination et suivi		
	2.2.4. La Stratégie nationale de décentralisation est élaborée, validée et appuyée dans sa mise en œuvre (PNUD, UNICEF, OMS)	- Ministères des îles en charge de la justice et ministères chargés de la condition féminine : mise en œuvre		
	2.2.5. Amélioration de la gestion des finances publiques et accélération de la réforme administrative, y compris la mise en place de mécanismes contre la corruption (PNUD, BM, UNODC)	- Assemblées de l'Union et des îles : élaboration de propositions de lois, adoption des lois, contrôle de l'action gouvernementale et sensibilisation de l'électorat		
	2.2.6. Le cadre légal et institutionnel des OSC est renforcé ainsi que leurs rôles de contrôle, de plaidoyer, d'intervention sociale et de participation aux processus de décision (PNUD, UNFPA, UNICEF)	- OSC : sensibilisation, éducation, formation, contrôle, enquête, établissement des rapports de suivi des Conventions, mise en œuvre de projets, participation au processus de prise de décision		
	2.2.7. Les jeunes se mobilisent pour la réalisation des OMD et sont effectivement impliqués dans les processus de prise de décisions à différents niveaux (UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS)	- Collectivités locales : promotion et protection des droits à l'échelle locale, bonne tenue des registres d'état civil, intégration des jeunes et des femmes dans les organes de décisions, mobilisation des OCB pour le développement local - FADC : développement communautaire facultatif _____ - UE, Coopération française, AIMF, OIF, APF : appui technique et financier _____ - PNUD, UNFPA, UNICEF, BM, UNDOC : appui technique et financier - UNIFEM, OMS, UNDP : appui technique		
		Total Ressources effet 2.2.		

2.3. Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations	2.3.1. Le pays est doté d'un cadre de politique générale et de cadres législatif et institutionnel pour la réduction des risques de catastrophes et le mécanisme de coordination est renforcé (PNUD, ISDR, UNICEF, UNFPA, OMS)	- Cabinet de la Présidence chargé de la Défense (Direction Nationale de la Protection Civile, Centre des Opérations des Urgences/Etat Major) : développement des outils et mécanismes pour renforcer les dispositifs de prévention et d'intervention aux niveaux national et insulaire (Corps de protection civile, sapeurs pompiers) - Tous les Ministères sont tenus d'intégrer la réduction de risques de catastrophes dans leur politique et plan d'action - CNDRS - OSC: formation, sensibilisation, <hr/> UE, Coopération française, COI, Chine, NEPAD : appui technique et financier <hr/> - ISDR, OCHA, PNUD : appui technique et financier à la coordination - UNICEF, PNUD/BCPR ,OMS, UNFPA, FAO, UNESCO, ISDR, PAM : appui technique et financier - Consortium des partenaires de ISDR pour l'Océan Indien: appui technique et financier pour le renforcement des capacités nationales d'alerte et réponse au tsunami Rôles des agences pour la grippe aviaire : - FAO : surveillance de la santé animale - OMS : épidémiologie - PNUE : suivi des mouvements d'oiseaux sauvages - UNICEF : campagnes d'information publiques - OCHA : plan de contingence et coordination de assistance humanitaire - PNUD : appui au gouvernement pour une réponse multisectorielle et une planification adéquate		
	2.3.2. Les risques de catastrophes sont clairement identifiés et des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels (PNUD, UNICEF, ISDR, UNFPA, OMS, OCHA, UNESCO/COI, PAM)			
	2.3.3. Les capacités des acteurs nationaux concernés (autorités politiques et administratives, experts et techniciens, institutions sociales et culturelles, collectivités locales, communautés de base, ONG, organisations professionnelles, secteur privé) en matière de réduction des risques de catastrophes sont renforcées à tous les niveaux (UNICEF, PNUD, UNFPA, OMS, OCHA, UNESCO, ISDR)			
	2.3.4. Les populations sont bien informées des risques de catastrophes et acquises à une culture de prévention et de la résilience			
	2.3.5. La préparation et les capacités de réponse aux catastrophes sont renforcées de manière à intervenir plus efficacement à tous les niveaux (UNICEF, PNUD, OMS, UNFPA, ISDR, OCHA, UNESCO/IOC)			
	2.3.6. La menace de grippe aviaire est correctement appréciée et la réponse à apporter est préparée (FAO, OMS, PNUE, UNICEF, PNUD)			

		Total Ressources effet 2.3.		
2.4. Les capacités en gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles	2.4.1. Le système intégré de gestion des informations socio-économiques, démographiques et environnementales est amélioré à tous les niveaux, pouvant fournir aux utilisateurs des données désagrégées pour la planification, le suivi et l'évaluation, par région, par sexe et par groupes vulnérables (PNUD, UNFPA, BM, OMS, UNICEF, FAO, BIT, UNESCO, PNUE)	- Commissariat Général au Plan : impulsion, conception, coordination, élaboration des textes réglementaires, plaidoyer, diffusion des données, et suivi-évaluation - Direction Générale du Plan des îles : collecte des données, formation, diffusion - PNLS : coordination de la riposte nationale, intégration systématique, suivi-évaluation		
	2.4.2. Les droits humains, l'équité de genre et les variables démographiques sont intégrés dans le DSRP et dans les politiques et programmes de développement (PNUD, UNFPA, UNICEF, UNIFEM, OHCHR)	— UE, Coopération française : appui technique et financier		
	2.4.3. Les capacités institutionnelles et humaines en planification et gestion du développement incluant un cadre de suivi-évaluation de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP), en ligne avec les OMDs, ainsi que la coordination de l'aide au développement, sont renforcées (PNUD, BM, UNFPA, UNICEF)	— - PNUD, BM, UNFPA, UNICEF, OMS : appui technique et financier - UNIFEM, OCHCHR, FAO, BIT, UNESCO : appui technique		
		Total Ressources effet 2.4.		
2.5. Les capacités du gouvernement à appliquer le principe « three ones » dans la lutte contre le	2.5.1. Les capacités du Gouvernement à coordonner les interventions des différents acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées (ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT)	- PNLS - Les différents ministères concernés - Les OSC —	ONUSID A : 15.000 \$	

VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées	2.5.2. Les capacités du Gouvernement à intégrer de manière systématique la lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes et politiques de développement sont renforcées (ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT)	Les partenaires extérieurs impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA ----- ----- - ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT : appui à la coordination, à l'intégration systématique, au suivi-évaluation et à la mobilisation et l'utilisation efficace de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA en application des « three ones » et des Recommandations du GTT		
	2.5.3. Les capacités du Gouvernement à assurer le suivi-évaluation de la riposte nationale au VIH/SIDA sont renforcées (ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT)			
		Total Ressources effet 2.5.		
		Total Ressources effet UNDAF 4.		
Mécanismes de coordination et modalités des programmes : coordination au travers des groupes thématiques, du groupe OMD/UNDAF et des réunions sectorielles sous l'égide du gouvernement. Il aura des programmes conjoints et des programmes parallèles				

Annexe 1 : Matrice des résultats de l'UNDAF (suite 3)

Domaine de coopération 3 de l'UNDAF : Services Sociaux de Base				
Priorité ou buts nationaux :				
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état sanitaire de la population (Axe stratégique IV de la SCRCP) • Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain (Axe stratégique V de la SCRCP) • Accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource (Programme 6 de l'Axe stratégique VI de la SCRCP) 				
OMD :				
<ul style="list-style-type: none"> • Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) • Assurer une éducation primaire pour tous (OMD 2) • Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) • Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) • Améliorer la santé maternelle (OMD 5) • Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies (OMD 6) • Assurer un environnement durable (OMD 7) • Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8) 				
Effet (Outcome) de l'UNDAF à la fin du cycle de programme :				
D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés				
SANTE				
Effets (Outcomes) des programmes pays	Produits (Outputs) des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
3.1. Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé	3.1.1. La politique nationale de santé est renforcée, notamment par la réactualisation du code national de santé publique et la révision de la carte sanitaire (OMS, UNICEF, UNFPA)	- Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, inspection, suivi évaluation, coordination, mobilisation des ressources, mise en œuvre - ONG et OSC : mise en œuvre AFD : appui technique et financier - OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD :		
	3.1.2. Le PNDS est révisé et mis en œuvre (OMS, UNICEF, UNFPA)			
	3.1.3. Les capacités de planification et de gestion, y compris le leadership des responsables de la santé, à tous les niveaux et de leurs partenaires sont améliorées (OMS, UNICEF, UNFPA)			

	3.1.4. Une stratégie nationale de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile est élaborée, validée, diffusée et mise en œuvre pour faciliter l'opérationnalisation de la feuille de route des Comores pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale (OMS, UNICEF, UNFPA)	appui technique et financier - ONUSIDA : appui à la coordination, au suivi-évaluation et à la mobilisation de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA en application des « three ones »		
	3.1.5. La politique pharmaceutique nationale est adoptée et mise en œuvre (OMS)			
	3.1.6. Disponibilité permanente de données statistiques sanitaires fiables accessibles aux utilisateurs (OMS, UNICEF, UNFPA)			
	3.1.7. La stratégie nationale de prévention et de contrôle de la violence et des traumatismes est élaborée, adoptée et mise en œuvre (OMS, UNICEF, UNFPA)			
	3.1.8. Les mécanismes de coordination et de suivi évaluation des programmes de santé sont renforcés (UNFPA, OMS, UNICEF,)			
		Total Ressources pour l'effet 3.1.		
3.2. L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées de manière à mieux bénéficier aux groupes vulnérables	3.2.1. Les outils de planification et de gestion du système de santé sont opérationnels (OMS, UNICEF, UNFPA)	- Ministère en charge de la santé: impulsion, conception, suivi évaluation, coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, diffusion des normes, - Université des Comores : formation - ONG (dont ASCOBEF) et OSC : mise en œuvre, formation, sensibilisation - FADC : renforcement des capacités des communautés, IEC - AFD, UE, Global Fund, Coopération française, Chine, IIRO,		
	3.2.2. La sécurisation et l'approvisionnement des services en fournitures et produits de santé sont assurés (médicaments, contraceptifs y compris les préservatifs, et consommables, matériels de soins obstétricaux et néonataux d'urgence) (UNICEF, UNFPA, OMS)			
	3.2.3. Les capacités du personnel de santé et des enseignants de l'EMSP sont renforcées dans le domaine de la SR y compris la santé maternelle et infanto- juvénile (OMS, UNFPA, UNICEF)			
	3.2.4. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris est assurée au niveau communautaire et dans les centres de récupération nutritionnelle (UNICEF, OMS)			

	3.2.5. Les capacités du personnel de santé et des communautés sont renforcées pour réduire les risques de catastrophes y compris les épidémies et pour intervenir plus efficacement lorsqu'elles se produisent (UNICEF, OMS, BM)	<p>IPPF, Agence des Musulmans d'Afrique : appui technique et financier - Croix Rouge française, Croix rouge espagnole</p> <hr/> <p>- OMS, UNICEF, UNFPA : plaidoyer, appui technique et financier - ONUSIDA et PNUD: appui à la coordination, au suivi-évaluation et à la mobilisation de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA en application des « three ones » - PNUD : plaidoyer et appui à la mobilisation des ressources pour la feuille de route des Comores pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale</p>		
		Total Ressources pour l'effet 3.2.		
3.3. L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré	3.3.1. Disponibilité d'un paquet minimum de services de santé de qualité (SR/PF, PEV, IST / SIDA, PCIME, paludisme et les autres maladies prioritaires) aux niveaux des structures sanitaires publiques, privées et communautaires y compris les centres d'animation des jeunes (UNICEF, UNFPA, OMS)	- Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi évaluation , coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, production des outils de communication - Médias : conception et diffusion des messages - ONG et OSC : mise en œuvre, formation, sensibilisation		
	3.3.2. La disponibilité en services de qualité pour la distribution de condoms, le dépistage volontaire, l'information et les conseils, les soins des IST, la sécurité transfusionnelle, la PTME et la prise en charge des PVVIH est améliorée (UNFPA, UNICEF)			
	3.3.3. Les moustiquaires imprégnées d'insecticides et les nouvelles molécules de traitement du paludisme sont disponibles et accessibles à toute la population notamment les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 5 ans (OMS, UNICEF)	- Global Fund : appui financier - AFD, UE : appui technique et financier - CIDR : appui technique		

	3.3.4. De nouveaux mécanismes sont mis en place pour faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMS, UNICEF, UNFPA)	<p>OMS, UNICEF, UNFPA : appui technique et financier</p> <p>- ONUSIDA et PNUD: appui à la coordination, au suivi-évaluation et à la mobilisation de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA e application des « three ones » et la facilitation de l'utilisation efficace des Ressources</p>	ONUSIDA : 15.000 \$	
		Total Ressources pour l'effet 3.3.		
3.4. Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction et de	3.4.1. Augmentation des connaissances des adolescents et des jeunes en matière de santé de la reproduction, de VIH / SIDA et de paludisme (UNFPA, UNICEF, OMS, BM)	- Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi évaluation , coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, production des		

VIH/SIDA	3.4.2. Amélioration des connaissances des femmes sur les dangers liés à la grossesse et sur les actions à entreprendre (UNFPA , UNICEF, OMS)	<p>outils de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNLS - Médias : conception et diffusion des messages - Associations des mutuelles de santé dont l'AMSN : canal privilégié pour les actions d'éducation et de sensibilisation sanitaires - ONG (dont Réseau des Jeunes et ASCOBEF) et OSC : mise en œuvre, formation, sensibilisation - FADC : IEC <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Global Fund : appui financier - AFD, UE : appui technique et financier - CIDR : appui technique <hr/> <p>OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, BM (en partenariat avec UNICEF et OMS) : appui technique et financier</p>		
			Total Ressources pour l'effet 3.4.	
3.5. L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et	3.5.1. Les capacités des titulaires de droits à l'eau et de détenteurs d'obligations en ce domaine sont renforcées par des actions de sensibilisation, d'information et de formation (UNICEF, OMS, BM)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi-évaluation et mise en œuvre - Ministère de l'éducation : 		

son utilisation	3.5.2. Un système de traitement et de protection de l'eau à base communautaire est mis en place et opérationnel (UNICEF, OMS, BM)	<p>conception, suivi-évaluation et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire : impulsion, conception, coordination, politiques et stratégies, mobilisation des ressources additionnelles - MAMWE : gestion et préservation de la ressource, fourniture d'eau potable - FADC : adductions d'eau ; IEC ; renforcement de capacités - ONGs OCBs et Associations féminines: sensibilisation, organisation - Médias : information, communication <hr/> <p>AFD, UE : appui technique et financier</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - UNICEF, BM: appui technique et financier - OMS, UNIFEM, UNWWD/Programme Mondial d'Evaluation de l'Eau : appui technique 		
			Total Ressources pour l'effet 3.5.	
EDUCATION				
3.6. L'accès à l'éducation préscolaire primaire et post primaire est amélioré	3.6.1. Des initiatives de protection et d'éveil de la petite enfance sont développées dans l'enseignement préélémentaire coranique (UNICEF, UNESCO)	- Le Ministère chargé de l'éducation au niveau de l'Union : définition de la politique nationale, coordination, impulsion et suivi		

de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels	3.6.2. Les disparités d'accès entre filles et garçons à l'éducation primaire et post primaire sont réduites à travers des stratégies de promotion de l'éducation des filles (UNICEF, UNESCO, BM)	<ul style="list-style-type: none"> - Les Ministères chargés de l'éducation au niveau des îles : mise en œuvre de la politique - FADC : construction / réhabilitation d'écoles ; latrines et points d'eau ; renforcement des capacités des communautés, des comités de gestion et des conseils d'école ; IEC - ONG et associations féminines dont FAWECOM et Réseau Femme et Développement : actions d'information et de sensibilisation <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - UE(PASEC), Coopération française : appui technique et financier - Coopération décentralisée avec des collectivités locales extérieures <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - UNICEF, UNESCO, BM : Appui technique et financier 		
	3.6.3. L'accès à l'école primaire des enfants de milieux défavorisés est amélioré (UNICEF, BM)			
	3.6.4. L'accès à l'enseignement post primaire et secondaire des enfants est amélioré, surtout pour les filles ayant achevé le cycle du primaire (UNICEF, UNESCO, BM)			
			Total Ressources pour l'effet 3.6.	
3.7. La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés	3.7.1. Les compétences des élèves à travers la mise en œuvre effective et progressive de l'Approche Pédagogique par les Compétences (APC) sont améliorées (UNICEF, UNESCO)	Idem (à l'exception du FADC)		
	3.7.2. L'efficacité de l'école est améliorée par l'application des critères de l'initiative Ecole Amie des Enfants, Ecole Amis des Filles – EAE/EAF et l'extension de cette initiative à grande échelle (UNICEF, UNESCO)			
	3.7.3. Les capacités et les compétences des enseignants et des encadreurs pédagogiques sont renforcées par la formation continue et l'innovation des méthodes pédagogiques (UNICEF, UNESCO)			

	3.7.4. L'enseignement de la réduction des risques de catastrophes est intégré dans l'éducation formelle et non formelle et informelle ainsi que dans les autres activités de formation (UNICEF, UNESCO)			
	3.7.5. Un mécanisme d'intervention pour assurer la continuité de l'éducation en cas de catastrophe est en place (UNICEF, UNESCO, OCHA, ISDR)			
		Total Ressources pour l'effet 3.7.		
3.8. Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale	3.8.1. Une stratégie nationale d'alphabétisation des jeunes non scolarisés et déscolarisés et des adultes est élaborée, adoptée, diffusée et mise en œuvre (UNICEF, UNESCO)	Idem et en plus les médias, les structures d'insertion professionnelle, les projets de développement durable ainsi que les ONG et associations de jeunes dont le Réseau des Jeunes FADC : développement communautaire participatif ; renforcement de capacités ; partenariat avec les entreprises		
	3.8.2. Des stratégies de mobilisation et de communication pour la participation des jeunes et des adultes à la promotion de l'éducation civique et sociale sont mises en œuvre (UNICEF, UNESCO, BM)			
	3.8.3. Des opportunités d'apprentissages alternatifs sont créés pour l'insertion scolaire et/ou socio-professionnelle des jeunes déscolarisés et des adultes (UNICEF, UNESCO, BM)			
		Total Ressources pour l'effet 3.8.		
3.9. Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées	3.9.1. Le leadership de l'EPT est renforcé par la mise en place d'une approche sectorielle (SWAP) dans le domaine de l'éducation (UNICEF, UNESCO)	Idem à 3.7.		
	3.9.2. Le système d'informations statistiques de l'éducation est renforcé au niveau central et à celui des îles et assure la production de données fiables et dans les délais pour tous les niveaux, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de manière à disposer d'une politique pertinente, d'une planification efficace et d'un pouvoir de décision à tous les niveaux en ce qui concerne le suivi de la réalisation des objectifs ainsi que l'évaluation de la performance sectorielle (UNICEF, UNESCO)			

	3.9.3. La politique nationale de l'éducation, incluant le Plan directeur de l'éducation, est évaluée et actualisée (UNICEF, UNESCO)			
		Total Ressources pour l'effet 3.9.		
		Total Ressources pour l'effet UNDAF 3.		
Mécanismes de coordination et modalités des programmes : Coordination au travers des réunions sectorielles organisées par le gouvernement, du groupe OMD/UNDAF et des groupes thématiques. La programmation sera essentiellement parallèle.				

Annexe 1 : Matrice des résultats de l'UNDAF (suite 4)

(version 4 janvier 07)

Domaine de coopération 4 de l'UNDAF : Environnement et Développement durable			
<p>Priorités ou buts nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement (DSCRPI, Axe stratégique VI) • Soutenir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement de solutions alternatives • Promouvoir une agriculture économiquement et écologiquement viable (PNE) • Promouvoir la conservation et la reconstitution du patrimoine forestier à travers une gestion rationnelle des ressources forestières (PNE) • Sauvegarder, protéger la diversité biologique et les zones d'un grand intérêt écologique et/ou culturel (PNE) • Définir et mettre en place une politique d'assainissement et de gestion des déchets (PNE) • Accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource (Programme 6 de l'Axe stratégique VI de la SCRPI) <p>OMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD1) ▪ Assurer un environnement durable (OMD7) ▪ Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD8) <p>Effet (Outcome) de l'UNDAF à la fin du cycle de programme : D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population, notamment des communautés qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie</p>			
Effets (Outcomes) des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation de ressources
			Propres

4.1. Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées	4.1.1. Une stratégie nationale de renforcement systématique des capacités nécessaires pour une gestion durable de l'environnement est élaborée et mise en œuvre (PNUD, PNUE, FIDA, FAO, UNFPA, PVNU)	- Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'artisanat et de l'environnement de l'Union : impulsion, conception, coordination, mobilisation de ressources, suivi/évaluation - Ministères en charge de l'environnement dans les îles : mise en œuvre - CNDRS, Université des Comores : appui technique - ONGs : sensibilisation, animation, collecte d'informations et protection		
	4.1.2. Un système d'information environnementale est mis en place, permettant de recueillir les données nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles et de les rendre accessibles aux utilisateurs et décideurs (PNUE, PNUD, UNESCO)	Plusieurs partenaires extérieurs interviennent régulièrement en matière de renforcement de capacités dont la Commission de l'Océan Indien (COI), la Convention de Nairobi, l'Université d'Oxford, le Musée de Tervuren (Belgique), la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO ; WIOMSA (West Indian Ocean Marine Science Association) : formation sur la science marine, collecte d'informations FAO, FIDA, PNUD, PNUE, PVNU, UNESCO: appui technique et financier		
		Total Ressources effet 4.1.		
4.2. Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la	4.2.1. Un schéma d'aménagement durable du territoire intégrant les planifications du	- Ministère en charge de l'environnement de l'Union et des îles (appui technique et mise en		

déperdition des ressources naturelles, incluant la perte de biodiversité et des sols, sont significativement réduites	développement urbain, rural et des aires protégées, est élaboré et mis en œuvre (PNUD, ISDR, UNHABITAT, BM, UNDESA)	<p>œuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de l'aménagement du territoire (coordination et mise en œuvre) - Cellule Nationale de préparation et réponse aux urgences (Coordination et organisation de la riposte en situation d'urgences) - ONGs : assistance et relais de mise en œuvre <hr/> <p>COI, PIROI, Conservation Internationale, Oxford University : appui technique et financier</p> <hr/> <p>FIDA, FAO, PNUD, BM, PVNU, UN – HABITAT, UNDESA : plaidoyer, appui technique et financier</p>		
	4.2.2. Des aires protégées terrestres et marines sont créées/consolidées et cogérées avec les communautés riveraines (BM, PNUD, FIDA, PVNU, UNESCO)			
	4.2.3. Des écosystèmes hors aires protégées font l'objet d'actions de protection, assainissement et restauration suivant une approche participative (FIDA, PNUD, FAO, UNESCO)			
			Total Ressources effet 4.2.	
4.3. La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres	4.3.1. Une politique nationale énergétique, une stratégie et un plan d'action élaborés et validés de manière participative (PNUD, FAO)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de l'Energie et de l'Environnement : impulsion, conception, coordination, mobilisation des ressources additionnelles - ENERCOM, MAMWE, EDA, Comores Hydrocarbures : appui financier et technique, mise en œuvre, vulgarisation de nouvelles méthodes - ONGs et OCBs : animation, sensibilisation et vulgarisation des nouveaux concepts - FADC : sauvegardes environnementales <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Ligue des Etats Arabes : appui financier - République Islamique d'Iran : appui technique et financier - Koweït, Sarjah : appui financier - Electriciens sans frontières <hr/> <p>PNUD, FAO, FIDA, BM, PVNU : plaidoyer, appui technique et financier</p>		
	4.3.2. De l'énergie provenant de sources d'énergie propre est produite de manière croissante (FIDA, PVNU)			
	4.3.3. La production de bois d'énergie sur des parcelles de reboisement gérées par les communautés est systématisée (FIDA, FAO, BM,)			
			Total Ressources effet 4.3.	
4.4. Les tendances actuelles à la	4.4.1. Un schéma directeur de l'eau est élaboré	- Ministères en charge de l'eau, de		

dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées	de manière participative et mis en œuvre (PNUD, UNICEF, UNFPA, UNIFEM, UNDESA, UNWW/Programme Mondial d'Evaluation de l'Eau)	l'environnement, de l'aménagement du territoire : impulsion, conception, coordination, politiques et stratégies, mobilisation des ressources additionnelles - MAMWE, EDA gestion et préservation de la ressource : appui technique et financier - ONGs, OCBs et Associations féminines - FADC : adductions d'eau		
	4.4.2. Les périmètres de sécurisation des sources exploitées, incluant les citernes, sont délimités et préservés dans une perspective de réduction des risques de catastrophe (UNICEF, PNUD, PVNU, BM)	- AFD : études sur la disponibilité de la ressource et financement d'adduction d'eau - Union Européenne : appui financier - ONGs dont DIASCOM, Hydraulique Sans Frontières (HSF), Initiative et Développement		
		- PNUE, BM : appui technique et financier - UNIFEM, UNWW/Programme Mondial d'Evaluation de l'Eau, PVNU : appui technique		
		Total Ressources effet 4.4.		
4.5. Les conditions d'hygiène et le cadre de vie des populations rurales et urbaines sont améliorés, notamment pour les groupes vulnérables.	4.5.1. Un système pilote de collecte et de recyclage des déchets est mis en place et opérationnel (PVNU, OMS , UN Habitat, UNIFEM)	- Ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'aménagement du territoire : impulsion, conception, coordination, suivi/évaluation - Collectivités locales : mise en place de services de gestion de déchets, hygiène et assainissement		
	4.5.2. La proportion d'écoles et de formations sanitaires qui ne sont pas équipées de latrines améliorées est significativement réduite (UNICEF, UNFPA, BM)	- Croissant Rouge Comorien - ONG, OCBs et secteur privé - FADC : construction de latrines		
	4.5.3. Un système d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées est mis en place (PNUE, BM, UN Habitat)	- Union Européenne, Coopération Française : appui technique et financier		

		<ul style="list-style-type: none"> - Coopération hollandaise : appui financier <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - UNICEF, PNUD/PPUE, OMS, BM, UNIFEM, UN-Habitat : plaidoyer, appui technique et financier 		
		Total Ressources effet 4.1.		
4.6. Les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont réduits par l'intégration des risques climatiques, géologiques et hydrologiques de catastrophes dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire	4.6.1. Les écosystèmes sensibles, notamment les récifs coralliens et les mangroves, qui servent de barrière naturelle contre les eaux, sont préservés et restaurés (PNUD, BM, FIDA, ISDR, UNESCO)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la protection civile et de la défense - Cellule Nationale de préparation et réponse aux urgences - Ministères en charge de l'environnement, de la santé, de l'aménagement du territoire - Direction de l'aviation civile - Observatoire du Karthala (CNDRS) - Croissant Rouge Comorien - ONGs - FADC : activités de conservation <hr/>		
	4.6.2. Une politique forestière nationale est élaborée et mise en œuvre (FAO, FIDA)			
	4.6.3. La réduction des risques géologiques hydrologiques et météorologiques est intégrée au schéma d'aménagement du territoire (PNUD, ISDR, UNICEF, OMS)	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Océan Indien (COI) - Coopération Française - PIROI (Plate forme d'Interventions pour la Région de l'Océan Indien) - Union Européenne /ECHO <p>PNUD/BCPR, FAO, FIDA, ISDR, UNICEF, OMS, BM, OCHA : appui technique et financier ; ISDR / Strengthening national capacities for tsunami early warning and response systems / Indian Ocean Consortium Partners : appui financier UNESCO/IOC (Indian Ocean early warning system)</p>		

		Total Ressources effet 4.6.		
4.7. La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéficiaires des acteurs nationaux, locaux et communautaires	4.7.1. Des systèmes de gestion durable des exploitations halieutiques et agricoles sont en place (FAO, FIDA)	- Ministères en charge de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement, de l'économie et du commerce : impulsion, encadrement, coordination ; mobilisation des ressources - ONG et organisations professionnelles		
	4.7.2. Les revenus provenant de la commercialisation intérieure et extérieure des produits labellisés « biologiques » et « équitables » sont accrus (FAO, FIDA, PNUD/PVNU)	- AFD/Coopération Française - Organisations de commerce équitable. - Institutions de financement du commerce équitable - Autorité arabe pour l'agriculture, République Islamique d'Iran : appui technique et financier FAO, FIDA, PNUD, PVNU : appui technique et financier		
		Total Ressources effet 4.7.		
		Total Ressources effet UNDAF 4.		
Mécanismes de coordination et modalités des programmes : Coordination au travers du Groupe OMD/UNDAF et des réunions sectorielles organisées par le Gouvernement. Les programmes seront essentiellement parallèles				

Annexe 2 : Cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF par domaine de coopération

DOMAINE 1 : Croissance économique et lutte contre la pauvreté

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet N°1 de l'UNDAF : D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. <u>Base</u> : EIM 2004 : 44,8% - Taux de chômage <u>Base</u> : EIM 2004 : 13,5% Indicateurs de malnutrition des enfants de moins de 5 ans (EIM 2004) : <ul style="list-style-type: none"> - % des enfants accusant une insuffisance pondérale : 24,9% ; - % des enfants accusant un retard de croissance : 43,1% ; - carences énergétiques : 7,9% 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national OMD et - Rapport annuel de suivi DSRP. - CGP/SNU - Rapport national OMD et bulletin statistique CGP/SNU 	<p>R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement</p> <p>R : Instabilité politique et institutionnelle</p> <p>R : Croissance économique faible</p> <p>H : Le rôle moteur que jouent les femmes en ce domaine est utilisé comme levier de développement</p>
1.1 : Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions et de mécanismes pertinents fonctionnels <u>Base</u> : 0 en 2006 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes et rapports d'activités de l'Observatoire et de l'Office national de l'Emploi - Ministères en charge de l'Emploi/BIT 	<p>R : Instabilité politique et institutionnelle</p> <p>H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes</p> <p>H : L'incidence de l'informalisation de l'économie sur l'emploi est prise en compte tant en matière de politique que de stratégie</p>
1.1.1. La politique nationale de l'emploi est adoptée et la stratégie nationale pour l'emploi ainsi que son plan d'action sont disponibles			
1.1.2. Un Office national de l'emploi et un Observatoire national de l'emploi sont opérationnels			
1.2. Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur ajoutée du secteur agricole à prix constant <u>Base</u> : - Disponibilités énergétiques alimentaires par personne et par jour issue de produits locaux <u>Base</u> : 1166 Kcal en 2005 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport OMD, Rapport annuel DSRP, Bulletins Statistiques CGP/SNU/FMI - Rapport OMD et bulletins statistiques. - Direction de la statistique/ Plan, Ministère de l'Agriculture - FAO 	<p>R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement</p> <p>R : Insuffisance des ressources mobilisées</p> <p>R : Aléas climatiques</p> <p>H : Les communautés rurales s'organisent pour développer les potentialités en ce domaine</p>

<p>1.2.1. La Stratégie de sécurité alimentaire et son plan d'action sont élaborés, adoptés et diffusés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du document de stratégie - Nombre d'exemplaires diffusés par île 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Union chargé de l'agriculture et Ministère chargé de la santé et de la nutrition - Rapports de suivi et d'évaluation de la FAO et du FIDA 	
<p>1.2.2. Les communautés villageoises (rurales) ciblées (pauvres et vulnérables) sont structurées et capables de planifier et gérer leur propre développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres d'encadrement agricole (CEA) réhabilités - Nombre d'organisations de producteurs (OP) appuyées - Nombre de membres des OP formés - Degré d'amélioration des connaissances des problèmes fonciers - Degré d'amélioration des transactions foncières en faveur des paysans sans terre 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement - Rapports de suivi et d'évaluation de la FAO et du FIDA 	
<p>1.2.3. La production vivrière ainsi que celle de l'élevage et de la pêche est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupements de producteurs organisés pour intensifier la production végétale et améliorer la production animale - % d'augmentation des rendements par culture - Nombre de vaches inséminées/an - % d'augmentation de la production laitière du troupeau touché - % d'augmentation de la production de viande de caprins - Nombre de groupements de pêcheurs appuyés - Nombre de pêcheurs et de femmes vendeuses formées dans les techniques appropriées - Nombre d'unités pilotes de transformation des ressources halieutiques mises en place ou réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles - Rapports de suivi et d'évaluation de la FAO et du FIDA 	
<p>1.2.4. Le capital physique est reconstitué et consolidé au profit de l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ha de padzas aménagés et récupérés - Nombre d'ha de cultures embocagés et intensifiés - Nombre d'exploitants encadrés et de personnes bénéficiaires - Nombre d'ha reforestés - Nombre de pépiniéristes appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles - Rapports de suivi et d'évaluation de la FAO et du FIDA 	

<p>1.3. Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de micros entreprises en activité dans le secteur productif non agricole <u>Base</u> : enquête à réaliser - Nombre de micro - crédits accordés par les institutions de micro finance <u>Base</u> : - Taux de bancarisation <u>Base</u> 2006 : - Part de la population bénéficiant d'une couverture sociale <u>Base</u> : ensemble des bénéficiaires : (i) de la Caisse de retraite ; (ii) de la Caisse de prévoyance sociale ; (iii) des mutuelles de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sectoriels et enquêtes - Ministère de l'Economie, Direction de la Statistique -- BIT/FENU - Rapports divers et d'activités. - Union Mecks, Union Sanduks. - Ministère des Finances -- Direction de la Statistique- - Banque Centrale - BIT-FENU : rapport annuels - Ministères des Affaires Sociales - Direction de la Statistique - BIT 	<p>R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement R : Insuffisance des ressources mobilisées R : Croissance économique faible H : Volonté politique soutenue d'étendre le système de protection sociale</p>
<p>1.3.1. La Politique nationale de micro finance élaborée, adoptée, diffusée et mise en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation qualitative du document de politique nationale et de sa diffusion - Cadre légal et institutionnel opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de la Banque Centrale - Rapports d'activité et d'évaluation du FENU 	
<p>1.3.2. La Stratégie nationale de micro finance (SNMF) et la Stratégie nationale des Micro et Petites Entreprises (MPE) ainsi que leur plan d'action sont élaborés, adoptés, diffusés et mis en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'émissions radiophoniques sur la stratégie nationale réalisées à l'initiative des acteurs de la stratégie - Nombre de personnes formées aux outils de gestion de la micro finance désagrégé par sexes et par régions - Nombre de microprojets financés à crédit par filière 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des IFD - Rapports de suivi et d'évaluation du FENU, du BIT et du FIDA 	
<p>1.3.3. Les Services non financiers d'appui à la création et au développement des Micro et Petites Entreprises (MPE) sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes d'appui aux MPE et nombre de MPE appuyées par organisme - Nombre de micro-entreprises appuyées - Nombre de micro-entrepreneurs formés 	<p>Rapports d'activité et d'évaluation du BIT</p>	
<p>1.3.4. Le dispositif de protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'assurés : (i) de 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de la Caisse 	

<p>sociale existant est amélioré et de nouveaux mécanismes de protection sociale sont accessibles aux groupes vulnérables</p>	<p>la Caisse de retraite ; (ii) de la Caisse de prévoyance sociale <u>Base</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de risques couverts par la Caisse de prévoyance sociale <u>Base</u> 2006 : 2 risques (accidents de travail et maladies professionnelles) - Nombre de mutuelles de santé (MS) par île et nombre de Sécurités sociales villageoises (SSV) <u>Base</u> novembre 2006 : 12 MS à Ngazidja dont 6 Sécurités sociales villageoises ; 2 MS à Anjouan et pas de SSV ; aucune MS à Mohéli - Nombre de membres des MS (par île et par sexe) <u>Base</u> novembre 2006 : plus de 7000 membres à Ngazidja et 870 à Anjouan 	<p>de retraite et de la Caisse de prévoyance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de mission du BIT - Rapports des Associations de Mutuelles de Santé dont l' Association des Mutuelles de Santé de Ngazidja (AMSN) - Rapports du Syndicat National des Agriculteurs des Comores (SNAC) - Rapports du BIT - Rapports du CIDR 	
---	---	--	--

Annexe 2 : Cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF par domaine de coopération

DOMAINE 2 : Gouvernance

(version 4 janvier 07)

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Effet n° 2 de l'UNDAF : D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte</p>	<p>- Cadre légal harmonisé aux Conventions internationales ratifiées <u>Base</u> : une étude comparative entre CDE et législation nationale a été effectuée en 2000 - % de femmes élues aux Assemblées (Union et îles) et aux conseils municipaux <u>Base</u> 2006 : 1 femme sur 35 à l'Assemblée de l'Union ; aucune femme élue dans les Parlements des îles</p> <p>- Contrôle effectif de l'action gouvernementale par le Parlement au niveau de l'Union et à celui des îles</p>	<p>- Journal officiel</p> <p>- Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles</p> <p>Rapport des sessions parlementaires notamment sur le budget</p>	<p>H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes H : L'identification des capacités à renforcer découle d'une conception claire des capacités requises ainsi que des lacunes et des contraintes H : Des ressources humaines compétentes et disponibles au sein des structures administratives concernées H : Maintien de la volonté politique pour changer les comportements et les pratiques en faveur des femmes H : Volonté politique des parlementaires de contrôler l'action des gouvernements</p>
<p>2.1. Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels</p>	<p>- La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) est fonctionnelle <u>Base</u> novembre 2006 : projet de loi portant création de la Commission en deuxième lecture à l'Assemblée nationale - Publication régulière des rapports de suivi des Conventions <u>Base</u> : seul un rapport de suivi de la CDE a été produit, faisant objet de rapport préliminaire et de rapport initial - % du budget national alloué à la promotion de la femme <u>Base</u> : étude à réaliser</p>	<p>- Ministères chargés de la justice - Ministères chargés de la promotion du genre - Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles</p>	<p>R : Insuffisance de ressources matérielles et humaines H : Autonomie de la CNDH par rapport aux pouvoirs politiques H : Le Code de la famille est effectivement appliqué, notamment en ce qui concerne l'âge du mariage et le divorce</p>

<p>2.1.4. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés est mise en place et opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un décret portant nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) - Nombre de rapports annuels publiés par la CNDH - Nombre de plaintes examinées par la CNDH 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat de la CNDH - Rapport annuel de la CNDH 	<p>R : Le Gouvernement n'alloue pas de moyens de fonctionnement suffisants à la Commission (ex salaires des membres). R : Manque de coopération entre la CNDH, le Gouvernement et la société civile R : Méconnaissance de l'institution de la part des citoyens</p>
<p>2.1.5. Les capacités techniques des institutions judiciaires, notamment des tribunaux des enfants, sont renforcées et l'accès à ces institutions est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de magistrats (i) formés (ii) recyclés - Nombre de couples qui ont recours à la justice pour déclarer leur divorce - Nombre de cas de violence à l'égard des femmes - Nombre de cas de violence à l'égard des femmes poursuivis en justice <u>Base</u> : pour ces 3 derniers indicateurs enquête à effectuer - Nombre de cabinets juridiques au service des particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la justice - Registres de requêtes des cadis 	<p>R : Les maillons manquant du système judiciaire ne sont pas mis en place R : Manque de locaux ou conditions délabrées des bâtiments</p>
<p>2.1.6. Un Programme national d'éducation aux droits humains est adopté et les titulaires de droits sont sensibilisés à travers des campagnes spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Programme national d'éducation aux droits humains - Nombre de supports (affiches banderoles, dépliants.....) de communication produits et diffusés - Proportion de la population qui manifeste une connaissance de ses droits <u>Base</u> : une enquête qualitative devra être réalisée avant le démarrage de l'UNDAF et à la fin du cycle - Nombre d'ONG et de médias impliqués dans les campagnes de sensibilisations de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat de la CNDH - ONGs - Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la promotion du Genre - Délégation générale aux droits de l'homme 	<p>R : Manque de volonté politique</p>

<p>2.1.7. L'application du code de la famille est améliorée par le renforcement des capacités du personnel juridique et l'augmentation des connaissances des bénéficiaires sur ce code</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cadis et de juges formés sur le Code de la famille - Nombre de : (i) élus ; (ii) leaders religieux ; (iii) de leaders d'OSC (iv) membres d'associations féminines, formé(e)s sur le Code de la famille - Nombre d'émissions radiophoniques produites avec l'appui du SNU sur le Code de la famille - Nombre d'exemplaires du Code de la famille dans les tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de la promotion du genre - Ministère de la Justice - Délégation générale aux droits de l'homme - Secrétariat de la CNDH - ONGs - Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles 	<p>R : Résistance des autorités religieuses et des parents</p>
<p>2.1.8. La proportion de naissances, de décès et de mariages non enregistrés à l'état civil est considérablement réduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une stratégie nationale d'état civil - Nombre d'officiers d'état civil formés à l'application de la loi de 1984 <u>Base</u> : 50 dans chacune des 3 îles en décembre 2006 - Proportion de mairies dont le personnel d'état civil est formé : - Proportion de mairies équipées en matériel d'état civil - Proportion d'enfants non enregistrés à la naissance <u>Base</u> MICS 2000 : 17% - Proportion de décès non enregistrés - Proportion de mariages non enregistrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères de l'Intérieur des îles - Rapports de suivi de l'UNICEF 	<p>R : Les mairies ne disposent pas des capacités requises en matière d'état civil</p> <p>H : La population est sensibilisée à l'importance de l'état civil, notamment en ce qui concerne les droits des enfants</p>
<p>2.1.9. Le Réseau national de l'Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien dispose de capacités renforcées en matière de plaidoyer, de recherche, de dissémination d'informations et de mobilisation de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports publiés par le Réseau sur la situation des enfants - Nombre de réunions organisées par le Réseau - Ressources financières mobilisées par le réseau 	<ul style="list-style-type: none"> - MIREX - Commissariat général du Plan - Ministères en charge de la santé et Ministères en charge de l'éducation 	
<p>2.1.10. Des structures de prise en charge des femmes victimes de violences sont disponibles et utilisées au niveau national et insulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services de prise en charge des femmes violentées au niveau de chaque île - Nombre d'ONG qui oeuvrent contre la violence sexiste - Nombre de cellules d'écoute disponibles - Nombre de cas de maltraitance des femmes identifiés et référés aux autorités compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la promotion du Genre - Ministères en charge de la justice - Rapports d'activité des ONGs 	<p>R : Manque de volonté politique</p>

<p>2.1.11. La stratégie nationale de protection des enfants vulnérables est mise en œuvre, notamment par la mise en place de structures de prise en charge des enfants victimes de violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan d'action national sur la protection des enfants vulnérables - Nombre de cellules d'écoute disponibles <u>Base</u> novembre 2006 : 1 par île - Nombre de cas de maltraitance des enfants identifiés et référés aux autorités compétentes - Nombre de jeunes formés sur les droits de l'enfant - Nombre d'institutions en charge de la promotion des droits de l'enfant qui disposent d'un plan d'action annuel opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de la justice - Ministères en charge de la solidarité 	<p>R : Insuffisance de ressources matérielles et humaines</p>
<p>2.1.12. Un cadre juridique protégeant les PVVIH est élaboré et validé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique disponible et adopté 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès verbal de l'Assemblée Nationale 	
<p>2.2. Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elections transparentes et tenues conformément aux échéances constitutionnelles <u>Base</u> : les dernières élections législatives et présidentielles se sont déroulées de manière satisfaisante et dans les délais - Stratégie nationale de décentralisation adoptée et mise en oeuvre <u>Base</u> : le projet de loi cadre sur la décentralisation est communiqué à l'Assemblée nationale en novembre 2006. Il devrait être examiné au cours de la session ordinaire de novembre- décembre 2006. Sur la base de ce projet la stratégie nationale pourra être élaborée - Cadre légal et institutionnel des OSCs renforcé <u>Base</u> : Loi française sur les associations de 1901. Absence d'un cadre institutionnel véritablement fédérateur pour les ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat général du Gouvernement - Ministère de l'Intérieur - Ministères chargés de la justice - Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles - OSC 	<p>R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gouvernance politique</p> <p>R : Instabilité politique et institutionnelle</p>

<p>2.2.1. Les instances de prise de décision nationales, insulaires et communautaires donnent plus de place aux femmes et leurs capacités de participation sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % des femmes salariées dans le secteur non agricole - Proportion de sièges occupés par des femmes aux différents Parlements <u>Base</u> : voir ci-dessus effet n° 2 de l'UNDAF - Proportion de femmes directrices générales <u>Base</u> : 28% - Nombre de femmes qui se portent candidates aux élections législatives <u>Base</u> : 10 en 2004 - % de femmes représentées dans les conseils municipaux <u>Base</u> : dans les communes-pilotes existantes la représentation est de 15% à Ngazidja et 9% à Anjouan - Nombre d'associations féminines (i) créées ; (ii) éteintes <u>Base</u>, nombre d'AF existantes en 2006: 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de la promotion du Genre - Parlements de l'Union et des îles - OSC 	<p>R : Les mécanismes institutionnels (ex. système électoral ou organisation interne des partis politiques) ne favorisent pas la participation des femmes</p> <p>H : Les femmes sont mobilisées, motivées et préparées pour se porter candidates</p>
<p>2.2.2. Les capacités des Parlements de l'Union et des îles sont renforcées, y compris par le développement de partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions d'information sur la CEDEF et autres Conventions avec les parlementaires et les membres de la Cour Constitutionnelle - Existence d'un Cadre légal intégrant une approche genre et droits de l'homme - Nombre de questions relatives au genre traitées aux Parlements 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des observateurs - Rapports parlementaires - Rapports des ONGs et des médias 	<p>R : Les gouvernements de l'Union et des îles demeurent trop fortement dépendants de la communauté internationale en matière électorale</p>
<p>2.2.3. Les capacités de gestion des processus électoraux sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'élections libres et régulières - Validation de la stratégie nationale de préparation des élections - Un système de révision des listes électorales est adopté 		

<p>2.2.4. La Stratégie nationale de décentralisation est élaborée, validée et appuyée dans sa mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promulgation des lois sur les communes - Promulgation d'une loi cadre portant sur la décentralisation ainsi que les textes réglementaires - Existence d'une stratégie nationale de décentralisation - Le cadre légal et institutionnel clarifie la répartition des compétences et des transferts de ressources - Nombre et qualité des services publics décentralisés - Echanges d'expérience avec d'autres pays africains qui ont mené à bien un processus de décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal officiel - Secrétariat général l'Assemblée de l'Union et des îles - Ministère en charge de la décentralisation - Rapports de suivi du projet « Coopération décentralisée » financé par l'UE 	<p>R : L'expérience des communes pilotes étant menée en dehors de tout cadre stratégique, la mise en oeuvre d'une stratégie de décentralisation viable pourrait se heurter à une série de blocages</p> <p>H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes</p> <p>H : Le cadre légal et institutionnel clarifie la répartition des compétences et des transferts de ressources, y compris l'instauration d'une fiscalité locale</p> <p>H : Le processus de décentralisation peut s'appuyer sur un processus efficace de déconcentration des services de l'Etat</p> <p>H : La stratégie de décentralisation s'inscrit dans un processus de longue durée</p>
---	--	--	--

<p>2.2.5. Amélioration de la gestion des finances publiques et accélération de la réforme administrative, y compris la mise en place de mécanismes contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales - La Haute Autorité de la Fonction Publique mise en place et fonctionnelle <u>Base</u> : décret relatif à la mise en place de cette institution (7 septembre 2006) ; membres du Comité Directeur nommés (fin octobre 06) - Organisation de concours équitables de recrutement à la fonction publique - Cadres organiques validés et opérationnalisés - Mécanismes et structures pour la gestion des ressources humaines de la FOP fonctionnels - Nombre de personnes jugées pour détournement des deniers publics - Nombre de personnes détenues pour corruption - Proportion des plaintes classées pour une affaire de corruption - Existence de mécanismes de contrôle de l'utilisation des dépenses et biens publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la Fonction publique - Les assemblées de l'Union et des îles. 	<p>H : Des règles de fonctionnement de l'administration publique sont établies, notamment en ce qui concerne l'utilisation des dépenses publiques, et elles sont respectées</p> <p>H : Les salaires des fonctionnaires sont payés de manière régulière</p> <p>H : La société civile joue un rôle actif dans la lutte contre la corruption</p>
<p>2.2.6. Le cadre légal et institutionnel des OSC est renforcé ainsi que leurs rôles de contrôle, de plaidoyer, d'intervention sociale et de participation aux processus de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre légal révisé - Nombre d'OSC ayant bénéficié d'une formation - Nombre de cadres d'OSC formés par sexe et île - Nombre de plans d'action financés pour la mise en œuvre des activités des OSC - Elaboration d'un rapport parallèle de la société civile pour le suivi de la CDE et/ou de la CEDEF 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblées de l'Union et des îles - Journal officiel - OSC 	<p>R : Les ONG ne parviennent pas à mettre en place un cadre de concertation fédérateur</p>
<p>2.2.7. Les jeunes se mobilisent pour la réalisation des OMD et sont effectivement impliqués dans les processus de prise de décisions à différents niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes par sexe formés pour la mobilisation sur les OMD - Nombre d'ateliers ayant invité des jeunes à participer - Nombre de jeunes parlementaires (moins de 40 ans) - Nombre d'associations de jeunes en activité - Fonctionnement du parlement des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Education nationale, de la Recherche, des Arts, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Assemblées de l'Union et des îles - Rapports sur les OMD 	<p>H : Les jeunes bénéficient au sein de la société d'un espace socio-politique qui leur permet de participer effectivement aux processus de prise de décisions</p>

<p>2.3. Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'information de la population sur les risques de catastrophes <u>Base</u> : enquête à réaliser - Efficacité des mécanismes mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure nationale et structures insulaires en charge de la réduction des risques de catastrophes - Rapports de la coordination du SNU aux Comores 	<p>H : La réduction des risques de catastrophes devient une priorité du gouvernement de l'Union et de ceux des îles</p> <p>H : L'ensemble des partenaires des Comores apportent un appui coordonné aux autorités nationales et à celles des îles pour réduire les risques de catastrophes</p>
<p>2.3.1. Le pays est doté d'un cadre de politique générale et de cadres législatif et institutionnel pour la réduction des risques de catastrophes et le mécanisme de coordination est renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de politique générale est mis en place. - Le cadre légal relatif à la prévention des catastrophes est actualisé. - Un cadre institutionnel décentralisé est mis en place. - Efficacité du mécanisme de coordination - Nombre de documents intégrant la réduction des risques de catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Nationale de la Protection civile - Centre des opérations des urgences - gouvernements insulaires 	
<p>2.3.2. Les risques de catastrophes sont clairement identifiés et des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan national de préparation et de réponse à l'urgence tenant compte des spécificités des îles est opérationnel - Les zones à risques sont clairement identifiées avec spécification des risques - Les normes d'occupation et de construction sont clairement définies et diffusées, notamment pour les bâtiments scolaires et sanitaires - Des cartes des risques sont dressées, mises à jour périodiquement, et diffusées auprès des décideurs, du grand public et des collectivités menacées, selon une présentation appropriée. - Des systèmes d'alerte rapide sont en place, qui permettent d'alerter en temps voulu les personnes menacées en leur adressant des messages qui leur soient compréhensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la protection civile et de la défense - Cellule nationale de préparation et réponse aux urgences 	<p>H : Une approche participative est mise en œuvre pour identifier les risques et pour mettre en place les systèmes d'alerte précoce</p>

<p>2.3.3. Les capacités des acteurs nationaux concernés (autorités politiques et administratives, experts et techniciens, institutions sociales et culturelles, collectivités locales, communautés de base, ONG, organisations professionnelles, secteur privé) en matière de réduction des risques de catastrophes sont renforcées à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnel formé à la prévention des catastrophes par secteur - Une plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe est en place, qui procède à la promotion de la réduction des risques de catastrophe à différents niveaux et fournit, à travers un processus coordonné et participatif, des analyses et des conseils à l'action. - Degré d'intégration de l'enseignement de la réduction des RC à l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi qu'aux autres activités de formation - Nombre de programmes communautaires de gestion des RC - Implication des médias dans la sensibilisation à la réduction des RC 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Nationale de la Protection civile - Centre des opérations des urgences - Rapports de suivi et d'évaluation 	
<p>2.3.4. Les populations sont bien informées des risques de catastrophes et acquises à une culture de prévention et de la résilience</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'intégration de l'enseignement de la réduction des RC à l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi qu'aux autres activités de formation - Nombre de programmes communautaires de gestion des RC - Implication des médias dans la sensibilisation à la réduction des RC - Pertinence des informations diffusées sur les risques de catastrophes (RC) et sur la manière de se protéger, surtout à ceux qui résident dans les endroits à hauts risques 		
<p>2.3.5. La préparation et les capacités de réponse aux catastrophes sont renforcées de manière à intervenir plus efficacement à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans d'urgence sont disponibles à tous les niveaux et opérationnalisés. - Fonds d'urgence disponibles - Des listes d'équipements et de kits disponibles sont dressées et mises à jour régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan national - Ministère en charge de la protection civile et de la défense - Cellule nationale de préparation et réponse aux urgences 	<p>H : Les partenaires du programme investissent les ressources et les efforts nécessaires pour la réalisation des résultats escomptés</p>

2.3.6. La menace de grippe aviaire est correctement appréciée et la réponse à apporter est préparée	- Qualité du plan de réponse	- Plan national de réponse	H : Chacune des agences concernées du SNU joue son rôle pour appuyer le gouvernement
2.4. Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données intégrée accessible aux utilisateurs - Désagrégation par sexe et par régions des données clé pour le suivi des OMD - Textes réglementaires et légaux sur la coordination de l'aide et sur la planification adaptés au nouveau cadre institutionnel - Publication des rapports de suivi et d'évaluation de la SCRP 	<ul style="list-style-type: none"> - Commissariat général au Plan - DevInfo - Rapports de suivi et d'évaluation de la SCRP 	<p>R : Manque de coopération entre les différents départements ministériels et au sein de chaque ministère entre les différents services</p> <p>H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes</p> <p>R : Insuffisance des ressources humaines et financières</p>
2.4.1. Le système intégré de gestion des informations socio-économiques, démographiques et environnementales est amélioré à tous les niveaux, pouvant fournir aux utilisateurs des données désagrégées pour la planification, le suivi et l'évaluation, par région, par sexe et par groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de gestion de la base de données sous DEVINFO opérationnelle - Existence d'un tableau de bord social pour le suivi des OMD 	<ul style="list-style-type: none"> - Commissariat général au Plan - Directions générales du Plan des îles - Direction de la statistique - Rapport de revues périodiques du système d'information 	R : Rétention de l'information au niveau des différents services techniques
2.4.2. Les droits humains, l'équité de genre et les variables démographiques sont intégrés dans le DSRP et dans les politiques et programmes de développement (PNUD, UNFPA, UNICEF, UNIFEM, OHCHR)	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'intégration des droits humains, de l'équité de genre et des variables démographiques dans le DSRP - Nombre de politiques et de programmes élaborés intégrant les variables démographiques, genre et droits humains - Nombre de personnes formées à l'intégration des variables population, genre et droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Commissariat général au Plan (Direction de la Population) - Ministère de la promotion du Genre 	<p>R : Les formations ne sont pas suivies d'une intégration effective des variables</p> <p>H : Les acteurs du développement considèrent que l'intégration de ces variables est un facteur de développement et non un simple effet de mode</p>

<p>2.4.3. Les capacités institutionnelles et humaines en planification et gestion du développement incluant un cadre de suivi-évaluation de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP), en ligne avec les OMDs, ainsi que la coordination de l'aide au développement, sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Textes légaux et réglementaires sur la planification adaptés au nouveau cadre institutionnel - Textes réglementaires et légaux sur la coordination de l'aide - Nombre de cadres formés aux outils techniques modernes de la gestion axée sur les résultats - Programme de formation pour les cadres clé des structures impliquées dans la coordination de l'aide - Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) au niveau central et des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) à la Direction du Budget et dans les ministères sectoriels - Textes réglementaires et légaux sur le suivi-évaluation -Un plan de travail pour les structures impliquées dans le suivi-évaluation est défini et validé -Tableau de bord économique et social, en ligne avec les besoins de suivi-évaluation de la SCRP et des OMD, - Publication du rapport de suivi de la SCRP - Publication tous les 2 ans du RNDH 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Commissariat au Plan - Journal officiel - Rapports de suivi de la SCRP - Rapports de la direction générale du budget - Direction de la statistique 	<p>H : Volonté politique de coordination de l'aide tant au niveau de l'Union que des îles</p>
<p>2.5. Les capacités du gouvernement à appliquer le principe « three ones » dans la lutte contre le VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de la coordination des interventions - Degré d'intégration de la problématique VIH/SIDA dans les programmes et politiques - Efficacité du suivi-évaluation - Ressources financières déboursées annuellement par le gouvernement pour la lutte contre le VIH/SIDA <p><u>Base 2006:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des « Trois uns » : faible 	<p>Rapports des Ministères Clés qui participent à la mise en œuvre de l'approche multisectorielle du VIH et SIDA</p>	<p>H : Bonne coordination de la programmation du SNU au niveau national dans la lutte contre le VIH/SIDA en appui aux efforts nationaux</p>
<p>2.5.1. Les capacités du Gouvernement à coordonner les interventions des différents acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées</p>			

2.5.2. Les capacités du Gouvernement à intégrer de manière systématique la lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes et politiques de développement sont renforcées			
2.5.3. Les capacités du Gouvernement à assurer le suivi-évaluation de la riposte nationale au VIH/SIDA sont renforcées			

Annexe 2 : Cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF par domaine de coopération

DOMAINE 3 : Services sociaux de base

(version 4 janvier 07)

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet N°3 de l'UNDAF : d'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité maternelle <u>Base</u> 2003: 381 pour 100 000 NV (source : RGPH) - Taux de prévalence contraceptive <u>Base</u> MICS 2000 : 19,4% - taux de prévalence du VIH <u>Base</u> : EVIH 2003 : 0,025 % - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans <u>Base</u> MICS 2000 : 74 pour 1000 NV - taux de prévalence du paludisme <u>Base</u> 2002 : 34,6% (Rapport OMD 2003) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête MICS ou EDS - Statistiques de routine - Enquête nationale VIH - Rapport National OMD 	<p>R : Faiblesse de l'engagement politique</p> <p>R : Instabilité politique et institutionnelle</p> <p>R : Insuffisance des ressources mobilisées</p>
SANTE			
3.1. Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé	<ul style="list-style-type: none"> - La carte sanitaire est plus fonctionnelle - Validation du nouveau PNDS -Part du budget de l'Etat consacré à la santé : <u>Base</u> 2000 : 5% ; 2003 : 3% ; 2005 : 3% - Part des dépenses de santé allouées aux salaires : <u>Base</u> 2005 : de 70 à 90% 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé 	<p>R : Faiblesse de l'engagement politique et</p> <p>R : Insuffisance des ressources mobilisées</p> <p>H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes</p>
3.1.1. La politique nationale de santé est renforcée, notamment par la réactualisation du code national de santé publique et la révision de la carte sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - La Politique nationale de santé est actualisée et diffusée -Le Code national de santé est validé - La carte sanitaire est plus fonctionnelle -Cadres organiques de la DNS et des DGS revus et organigrammes officiels adoptés et rendus opérationnels -Relations fonctionnelles entre la DNS et les DGS définies, adoptées et appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé - Textes réglementaires - Loi de finances 	<p>H : Le développement de la santé repose à la fois sur une amélioration de l'offre et sur une dynamisation de la demande</p>
3.1.2. Le PNDS est révisé et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du nouveau PNDS - Ressources financières allouées au nouveau PNDS 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de diffusion au niveau du Ministère en charge de la santé 	

3.1.3. Les capacités de planification et de gestion, y compris le leadership des responsables de la santé, à tous les niveaux et de leurs partenaires sont améliorées	- Nombre de personnels formés en planification Base :	- Rapports de formation	R : Mauvaise utilisation des ressources humaines qualifiées H : La planification du secteur de la santé se fonde sur une articulation constructive entre l'Union et les îles
3.1.4. Une stratégie nationale de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile est élaborée, validée, diffusée et mise en œuvre pour faciliter l'opérationnalisation de la feuille de route des Comores pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale	- Document de stratégie disponible - Plan de mise en œuvre de la feuille de route disponible et opérationnel - Réduction du taux de mortalité maternelle Base : voir effet UNDAF ci-dessus	- Rapport de la revue annuelle au niveau du Ministère en charge de la santé	H : La stratégie porte à la fois sur l'amélioration de l'offre de services et sur la dynamisation de la demande
3.1.5. La politique pharmaceutique nationale est adoptée et mise en œuvre	- La politique pharmaceutique nationale est adoptée - Un plan de mise en œuvre est disponible - Taux de couverture en médicaments essentiels, ARV et autres médicaments contre les infections opportunistes liés au SIDA désagrégé par sexe, régions et groupes vulnérables	- Rapport d'évaluation de la politique pharmaceutique nationale au niveau du Ministère en charge de la santé	R : Implication insuffisante des parties prenantes dans la gestion du secteur pharmaceutique R : Insuffisance des capacités techniques de coordination du secteur
3.1.6. Disponibilité permanente de données statistiques sanitaires fiables accessibles aux utilisateurs	- Annuaire statistique de la santé diffusée chaque année Base : 1 - Taux de complétude et promptitude des rapports statistiques des districts sanitaires - Rapport des statistiques sanitaires disponible et diffusé	- Rapport de la revue annuelle au niveau du Ministère en charge de la santé	R : Insuffisance des capacités techniques de coordination
3.1.7. La stratégie nationale de prévention et de contrôle de la violence et des traumatismes est élaborée, adoptée et mise en œuvre	- Disponibilité des outils de prévention et de contrôle de la violence	- Rapport d'évaluation au niveau du Ministère en charge de la santé	
3.1.8. Les mécanismes de coordination et de suivi évaluation des programmes de santé sont renforcés	- Nombre de réunions tenues Base 2006 : 4 - Nombre de supervisions opérées Base 2006 : 2 - Degré d'utilisation des recommandations faites par les évaluations	- Compte rendus des réunions - Rapports de supervision	H : Une répartition rationnelle des compétences est instaurée entre les différents niveaux du système de santé et ce partage est accepté
3.2. L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées	- Taux de fréquentation des services de santé Base :		R : Instabilité politique et institutionnelle R : Insuffisance de ressources humaines et financières

3.2.1. Les outils de planification et de gestion du système de santé sont opérationnels	- % de structures de santé utilisant les outils de planification Base : 0	- Rapports de supervision	R : Insuffisance de l'implication/ adhésion des personnels de la santé
3.2.2. La sécurisation et l'approvisionnement des services en fournitures et produits de santé sont assurés (médicaments, contraceptifs y compris les préservatifs, et consommables, matériels de soins obstétricaux et néonataux d'urgence)	- Nombre et durée des ruptures de stock (contraceptifs, préservatifs, médicaments pour les urgences obstétricales, vaccins, antipaludéens) Base 2006: 0 - Existence d'une ligne budgétaire allouée aux contraceptifs y compris les préservatifs Base 2006 : 0 - Nombre de points de distribution de préservatifs Base 2006 : ? - Nombre d'agents de santé formés en gestion de la logistique PF Base : - Nombre d'agents de santé formés en logistique de vaccination Base 2006 : 50	- Rapports annuels des programmes - Rapports d'enquête	R : Insuffisance des ressources humaines et financières H : Une stratégie de marketing efficace des contraceptifs est mise en oeuvre
3.2.3. Les capacités du personnel de santé et des enseignants de l'EMSP sont renforcées dans le domaine de la SR y compris la santé maternelle et infanto- juvénile	- Nombre de personnels formés Base : - Nombre d'enseignants de l'EMSP formés	- Rapports de formation	
3.2.4. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris est assurée au niveau communautaire et dans les centres de récupération nutritionnelle	- Nombre d'ONGs oeuvrant dans le domaine de la nutrition à base communautaire Base 2006 : 3 - Nombre de CNT fonctionnels Base 2006 : 3 - Nombre de cas de malnutris dépistés au niveau communautaire et dans les CNT Base 2006 :150	- Rapports annuels des CNT	

<p>3.2.5. Les capacités du personnel de santé et des communautés sont renforcées pour réduire les risques de catastrophes y compris les épidémies et pour intervenir plus efficacement lorsqu'elles se produisent</p>	<p>- Nombre de personnels de santé formés en prévention et prise en charge des risques de catastrophe et épidémies <u>Base</u> 2006 : 10 - Disponibilité en kits de prise en charge <u>Base</u> 2006: 3 kits d'une capacité de 1000 personnes chacun - Nombre d'agents de santé communautaire formés en prévention et prise en charge des risques de catastrophes</p>	<p>- Rapports de formations</p>	
<p>3.3. L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré ainsi que la qualité de ces services</p>	<p>- Accessibilité moyenne à un centre de santé dans un rayon de 5 km <u>Base</u> EIM 2004 : 63% - Taux de couverture en CPN. <u>Base</u> MICS 2000: 74.3% - Taux fréquentation des structures de santé <u>Base</u> : 61.8% EIM 2004</p>	<p>- Statistiques sanitaires</p>	<p>R : Gestion défectueuse des ressources humaines R : Insuffisance de coordination et de suivi des activités R : Insuffisance des ressources humaines et financières</p>

<p>3.3.1. Disponibilité d'un paquet minimum de services de santé de qualité (SR/PF, PEV, IST / SIDA, PCIME, paludisme et les autres maladies prioritaires) au niveau des structures sanitaires publiques, privées et communautaires y compris les centres d'animation des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture en CPN, <u>Base</u> : 2000: 74,3% - Taux de couverture vaccinale <u>Base</u> MICS 2000: 72.9% - Taux de prévalence contraceptive <u>Base</u> : (i) MICS 2000 : 19,4% des couples mariés ; (ii) EIM 2004 : 13% des femmes de 15 à 49 ans - Taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées <u>Base</u> : - Nombre de centres d'animation des jeunes fonctionnels menant des activités SRA <u>Base</u> : 2 - Nombre de femmes ayant reçu au moins deux doses VAT durant la dernière grossesse ou ayant complété les 5 doses <u>Base</u> : - Nombre de formations sanitaires qui offrent au moins trois méthodes contraceptives modernes <u>Base</u> : - Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié <u>Base</u> : - % d'enfants mis au sein moins d'une heure après l'accouchement <u>Base</u> : - % de formations sanitaires ayant le personnel et les équipements adéquats pour la prise en charge des grossesses, les accouchements et la réanimation du nouveau-né 	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletins d'information - Rapports annuels des programmes - Statistiques de routine 	
---	---	---	--

<p>3.3.2. La disponibilité en services de qualité pour la distribution de condoms, le dépistage volontaire, l'information et les conseils, les soins des IST, la sécurité transfusionnelle, la PTME et la prise en charge des PVVIH est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes enceintes séropositives qui reçoivent une prophylaxie complète antirétrovirale pour réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant <u>Base 2006</u> : 0 - % de la population qui ont fait le test de dépistage dans les 12 derniers mois et qui ont été informés des résultats <u>Base</u> : <1 - Nombre de préservatifs distribués chaque année par les secteurs public et privé <u>Base 2006</u>: 650.000 - % de jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans <u>Base</u> : - Nombre de CDV pour la population vulnérable <u>Base 2006</u> : 1 - Nombre de formations sanitaires ayant mis en place un service PTME <u>Base</u> : - % de femmes, hommes et enfants avec une infection avancée qui reçoivent une combinaison de traitement antirétroviral <u>Base</u> décembre 2006 : 4 ? - % de femmes, hommes et enfants avec une infection avancée qui vivent après 12 mois d'initiation d'une combinaison de traitement antirétroviral : <u>Base 2006</u> : 100 - % d'enfants orphelins et vulnérables de moins de 18 ans vivant dans des ménages ayant reçu un paquet d'appui externe <u>Base 2006</u> : - Nombre de cas d'IST traités selon l'approche syndromique <u>Base</u> : 	<p>- Rapports annuels du PNL</p>	
---	--	----------------------------------	--

<p>3.3.3. Les moustiquaires imprégnées d'insecticides et les nouvelles molécules de traitement du paludisme sont disponibles et accessibles à toute la population, notamment les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 5 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture en moustiquaires imprégnées <u>Base</u> novembre 2006 : - Nombre de structures de santé sans rupture de stock d'antipaludiques - Nombre de femmes ayant pris la TPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du PNLP - Rapports d'enquêtes 	
<p>3.3.4. De nouveaux mécanismes sont mis en place pour faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mutuelles de santé (MS) fonctionnelles par île <u>Base</u> : voir Produit 1.3.4. - Nombre de membres des MS par sexe (idem) - Existence de mécanismes de prise en charge des indigents 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et d'évaluation 	<p>R : Insuffisante prise en compte des pauvres/indigents</p>
<p>3.4. Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction et de VIH/SIDA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'information de la population sur des questions clé en matière de santé de la reproduction, sur les modes de transmission du VIH et sur les dangers liés à la grossesse - Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié - Taux d'utilisation de la contraception - Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Système de suivi-évaluation du VIH/SIDA 	<p>H : L'alphabétisation et les campagnes de sensibilisation permettent aux groupes rétifs à la médecine moderne d'être mieux informés sur les avantages de cette dernière</p> <p>H : Accroissement du nombre de mutuelles de santé qui constituent un canal privilégié pour les actions d'éducation et de sensibilisation sanitaires</p>
<p>3.4.1. Augmentation des connaissances des adolescents et des jeunes en matière de santé de la reproduction, de VIH / SIDA et du paludisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de jeunes qui utilisent les préservatifs lors de rapports sexuels à risque (occasionnels) - Proportion de femmes connaissant les modes de transmission du VIH - Besoins non satisfaits en PF - Proportion de jeunes qui utilisent les moustiquaires imprégnées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquête - Rapports des programmes 	<p>R : Insuffisante adhésion/implication des leaders traditionnels</p>
<p>3.4.2. Amélioration des connaissances des femmes sur les dangers liés à la grossesse et sur les actions à entreprendre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % des femmes qui connaissent au moins deux signes de dangers pendant, durant et après l'accouchement - % des mères ayant allaité exclusivement leurs enfants au sein pendant les 6 premiers mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes - Rapports des programmes 	<p>R : Maintien d'un taux élevé d'analphabétisme des femmes et d'une sous-information sur le plan sanitaire</p> <p>R : Faiblesse du pouvoir d'achat qui constitue un obstacle à la fréquentation des formations sanitaires et donc à l'ouverture vers la médecine moderne</p>

<p>3.5. L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et son utilisation</p>	<p>- Le taux d'accès à l'eau potable Base MICS 2000 : 12.8% <u>Base</u> à déterminer selon des degrés de potabilité</p>		<p>R : Faiblesse de l'engagement politique R : Absence de coordination entre les intervenants R : Insuffisance des ressources mobilisées H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes H : Un Schéma directeur de l'eau est élaboré servant de base à une stratégie accélérée d'accès à tous</p>
<p>3.5.1. Les capacités des titulaires de droits à l'eau et de détenteurs d'obligations en ce domaine sont renforcées par des actions de sensibilisation, d'information et de formation</p>	<p>- Nombre d'obligataires sensibilisés et formés - Nombre de communautés sensibilisées et formées - Actions menées par les obligataires pour améliorer la situation</p>	<p>- Rapports de formation - Rapports des réunions</p>	
<p>3.5.2. Un système de traitement et de protection de l'eau à base communautaire est mis en place et opérationnel</p>	<p>- Nombre de villes et villages ayant un système de traitement de l'eau opérationnel - Analyses de la potabilité par des laboratoires certifiés</p>	<p>- Rapports annuels - Rapport d'enquête</p>	<p>H : Les communautés formées en matière de traitement et de conservation de l'eau disposent des moyens pour mettre en pratique ces formations</p>
EDUCATION			
<p>3.6. L'accès à l'éducation préscolaire, primaire et post primaire est amélioré de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels</p>	<p>- Taux brut de scolarisation préscolaire <u>Base</u> : 2,9% (Source : Bilan éducation pour tous) - Taux net de scolarisation primaire <u>Base</u> 2003: 73% (Source : Bilan EPT) - Taux brut de scolarisation secondaire <u>Base</u> : 36,6% (Source : Bilan EPT) - Indice de parité au primaire rapport fille/garçons <u>Base</u> 2006 : 0,8 (Rapport ODEROI 2006) - Indice de parité au secondaire <u>Base</u> :</p>	<p>- Rapport national d'évaluation du système éducatif - Rapport national sur le suivi de EPT</p>	<p>R : Faible maîtrise de la pression démographique et de l'état civil H : Prise de conscience de l'importance de l'éducation</p>

3.6.1. Des initiatives de protection et d'éveil de la petite enfance sont développées dans l'enseignement préélémentaire coranique	<ul style="list-style-type: none"> - Taux brut d'admission dans le préscolaire privé <u>Base</u> : 2,48% - Taux brut de scolarisation dans le préscolaire : 3% - Part du préscolaire communautaire : 26,8% - Quotient du Nb de filles par rapport aux garçons inscrits au préscolaire <u>Base</u> : Indice de parité : 1,1 	- Tableaux de bord de l'éducation	H : Adhésion des familles, des communautés et des chefs religieux
3.6.2. Les disparités d'accès entre filles et garçons à l'éducation primaire et post primaire sont réduites à travers des stratégies de promotion de l'éducation des filles	<ul style="list-style-type: none"> - Taux net en <i>au CPI</i> d'admission dans le primaire <u>Base</u> 2003 : 89,3% - Quotient du Nb de filles par rapport aux garçons inscrits au primaire <i>rapport filles /garçons</i> <u>Base</u> : 0,8 	- Tableaux de bord de l'éducation	H : Prise de conscience des problèmes d'équité et des inégalités sociales
3.6.3. L'accès à l'école primaire des enfants de milieux défavorisés est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - % d'enfants des milieux défavorisés inscrits à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête ménages sur l'éducation - Rapport d'enquête MICS 	H : Volonté politique de lutte effective contre la pauvreté
3.6.4. L'accès à l'enseignement post primaire et secondaire des enfants est amélioré, surtout pour les filles ayant achevé le cycle du primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Taux net d'admission <i>1ere année du secondaire</i> <u>Base</u> 2003 : 40,5% - Quotient du Nb de filles par rapport aux garçons inscrits au secondaire <u>Base</u> 2003: 44% de filles 	- Tableaux de bord de l'éducation	H : Prise de conscience des problèmes d'équité et des inégalités sociales
3.7. La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'achèvement du cycle primaire <u>Base</u> : 71% - Taux de redoublement dans le primaire <u>Base</u> : 25% - Taux de survie dans le primaire : <u>Base</u> : 51,3% - % d'élèves qui réussissent le concours d'entrée en 6eme : 47% 	- Rapport national d'évaluation du système éducatif	<p>R : Irrégularité de paiement des salaires des fonctionnaires</p> <p>R : Mouvements sociaux et grèves des enseignants</p> <p>H : Continuité de la politique éducative sur la qualité</p>
3.7.1. Les compétences des élèves à travers la mise en œuvre effective et progressive de l'Approche Pédagogique par les Compétences (APC) sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - % des <i>élèves de CE2</i> qui atteignent le seuil de maîtrise désiré, désagrégé par discipline, sexe et milieu <u>Base</u> : <i>Frç :6,6 ;math :2,1 ; vie courante :3</i> - % des <i>élèves de CE2</i> qui atteignent le seuil de maîtrise minimum, désagrégé par discipline, sexe et milieu <u>Base</u> : <i>Frç : 43,3 ; math :12,4 ;vie courante :41</i> (Enquête Mla 2001) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national sur le suivi permanent des acquis scolaires - Rapport du suivi de l'expérimentation APC 	<p>R : Inflation des prix des fournitures scolaires</p> <p>H : Engagement effectif des responsables à tous les niveaux</p>

3.7.2. L'efficacité de l'école est améliorée par l'application des critères de l'initiative Ecole Amie des Enfants, Ecole Amis des Filles – EAE/EAF et l'extension de cette initiative à grande échelle	- % d'écoles qui remplissent les critères de l'EAE/EAF	- Rapport national sur le suivi de EPT	H : Implication effective des familles et des communautés
3.7.3. Les capacités et les compétences des enseignants et des encadreurs pédagogiques sont renforcées par la formation continue et l'innovation des méthodes pédagogiques	- % d'enseignants qui reçoivent au moins une visite pédagogique par mois <u>Base</u> : - Nb d'enseignants bénéficiant d'une formation continue <u>Base</u> : - % d'enseignants du primaire qui ont le bac	- Rapport national sur le suivi de EPT	H : Motivation des enseignants et des encadreurs
3.7.4. L'enseignement de la réduction des risques de catastrophes est intégré dans l'éducation formelle et non formelle et informelle ainsi que dans les autres activités de formation	- Les programmes scolaires et extra-scolaires - Les programmes de formation	- Rapports d'activité du MEN et des institutions de formation	
3.7.5. Un mécanisme d'intervention pour assurer la continuité de l'éducation en cas de catastrophe est en place	- Dispositif de prise en charge de l'éducation en situation d'urgence	- Ministère de l'Éducation - Structure nationale et structures insulaires en charge de la réduction des catastrophes	H : Prise de conscience et comportement favorable en cas de situation d'urgence
3.8. Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale	- Nb de jeunes ou clubs de jeunes qui adhèrent aux stratégies de promotion des droits à l'éducation - Taux d'abandon scolaire dans le primaire <u>Base</u> 2000 ? : 48,7%	- Rapport d'enquête MICS	R : Fragilité du tissu économique du pays H : Disponibilité d'une politique de l'emploi et des jeunes
3.8.1. Une stratégie nationale d'alphabétisation des jeunes non scolarisés et déscolarisés et des adultes est élaborée, adoptée, diffusée et mise en œuvre	- Document de stratégie nationale d'alphabétisation des jeunes non scolarisés et déscolarisés - Evolution du taux d'alphabétisation désagrégé par groupes sociaux	- Rapport d'activité du MEN	H : Volonté politique au niveau national et dans les îles
3.8.2. Des stratégies de mobilisation et de communication pour la participation des jeunes et des adultes à la promotion de l'éducation civique et sociale sont mises en œuvre	- Document de stratégie nationale de mobilisation et de communication à la promotion de l'éducation civique et sociale	- Rapport d'activité du MEN	H : Volonté politique au niveau national et dans les îles H : Les actions d'éducation sociale s'inscrivent dans la décennie du développement durable ; les actions d'éducation civique constituent un élément de préparation aux élections

<p>3.8.3. Des opportunités d'apprentissages alternatifs sont créées pour l'insertion scolaire et/ou socio-professionnelle des jeunes déscolarisés et des adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de jeunes déscolarisés qui intègrent l'éducation formelle - Nb d'entreprises et de micro-entreprises qui accueillent des apprentis 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquête ménages sur l'éducation - Rapport d'enquêtes MICS 	<p>H : Disponibilité d'une politique de la formation technique et professionnelle</p>
<p>3.9. Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de développement de l'EPT <p><u>Base</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'appropriation des interventions relatives à l'EPT <p><u>Base</u> : faible en 2006</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national sur le suivi de EPT 	<p>R : Instabilité politique, changements fréquents de gouvernements et mobilité des agents administratifs</p> <p>H : Collaboration accrue des partenaires techniques et financiers</p>
<p>3.9.1. Le leadership de l'EPT est renforcé par la mise en place d'une approche sectorielle (SWAP) dans le domaine de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan EPT actualisé, soutenu et mis en œuvre par un financement conjoint - Indicateurs de performance sectorielle de l'éducation à définir - Appréciation qualitative du renforcement du leadership national 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de la coordination de l'EPT - Rapports de suivi et d'évaluation 	<p>H : L'approche SWAP permet de concentrer l'attention sur la performance sectorielle de l'éducation</p> <p>H : Pouvoir de décision au niveau du leadership pour mettre en place une approche SWAP et engagement des responsables à tous les niveaux</p> <p>H : Appui conséquent des donateurs pour le renforcement des capacités de leadership</p>
<p>3.9.2. Le système d'informations statistiques de l'éducation est renforcé au niveau central et à celui des îles et assure la production de données fiables et dans les délais pour tous les niveaux, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de manière à disposer d'une politique pertinente, d'une planification efficace et d'un pouvoir de décision à tous les niveaux en ce qui concerne le suivi de la réalisation des objectifs ainsi que l'évaluation de la performance sectorielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion régulière des tableaux de bord de l'éducation des îles et de l'Union <p><u>Base</u> : existence de Tableaux de bord jusqu'en 2003</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des données du SIME pour l'élaboration de la politique d'éducation, la planification et les suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de la coordination de l'EPT 	<p>H : Disponibilité de ressources humaines compétentes</p>
<p>3.9.3. La politique nationale de l'éducation, incluant le Plan directeur de l'éducation, est évaluée et actualisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document du Plan Directeur de l'éducation 2010-2014 <p><u>Base</u> : Plan directeur 05-09 est mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de la coordination de l'EPT 	<p>H : Volonté politique et engagement des responsables à tous les niveaux</p>

Annexe 2 : Cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF par domaine de coopération

DOMAINE 4 : Environnement et développement durable

(version 4 janvier 07)

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Effet N°4 de l'UNDAF : D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population, notamment des communautés qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie</p>	<p>-Maintien de la proportion de la superficie du couvert forestier naturel adéquat pour assurer les écoservices ; Base :</p> <p>-Maintien de l'abondance et de la distribution d'espèces et d'écosystèmes indicateurs (récif corallien, superficie des mangroves, roussette de Livingstone et tortue marine) Base :</p> <p>-Nombre de jours de déficit en eau mesuré par le débit des principales sources d'eau Base :</p> <p>-La part des revenus issus de la valorisation durable des éco services dans le PIB Base :</p>	<p>- Cartes satellites/système d'Information Géographique (SIG):</p> <p>-SIG du ministère de l'Environnement</p> <p>-Résultats d'études sur le débit ou les niveaux d'eau des principales sources</p> <p>-Résultats d'études et enquêtes sur les revenus</p>	<p>R : La société comorienne n'est pas prête à modifier ses comportements et ses utilisations non durables des ressources naturelles</p> <p>H : Les conditions politico socio économiques permettent de faire des choix en faveur de la préservation de l'intégrité des écosystèmes et de l'émergence d'une conscience environnementale</p> <p>H: Les appuis escomptés des agences des Nations Unies et des autres partenaires au développement durable identifiés dans l'UNDAF sont effectifs</p> <p>H : Les licences d'exploitation sont octroyées sur la base de fondements scientifiques</p>
<p>4.1. Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées</p>	<p>-% des projets de développement qui intègrent des mesures concrètes pour la préservation de l'environnement</p> <p>-La part des coûts des initiatives de préservation de l'environnement couverte par un fond environnemental autonome</p>	<p>-Documents de projet</p> <p>-Plan de financement des initiatives de préservation de l'environnement et ou le PIP</p>	<p>H : L'identification des capacités à renforcer découle d'une conception claire des capacités requises ainsi que des lacunes et des contraintes</p> <p>H : Les gouvernements accordent leur appui au programme de développement des capacités</p>
<p>4.1.1. Une stratégie nationale de renforcement systématique des capacités nécessaires pour une gestion durable de l'environnement est élaborée et mise en œuvre</p>	<p>-Les individus et les OCBs formés ainsi que les institutions nationales et insulaires de gestion de l'environnement jouent pleinement leur rôle avec une assistance technique très limitée</p> <p>-Les politiques sectorielles intègrent les préoccupations environnementales</p>	<p>-Enquêtes</p> <p>-Documents de politiques sectorielles</p>	<p>H : Les cadres institutionnels et opérationnels de mise en œuvre sont fonctionnels et stables</p> <p>H : Appropriation nationale de la stratégie</p>

<p>4.1.2. Un système d'information environnementale est mis en place, permettant de recueillir les données nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles et de les rendre accessibles aux utilisateurs et décideurs</p>	<p>-Nombre des décideurs de l'Etat, des collectivités et du secteur privé qui ont recours au SIE dans leur processus décisionnel</p>	<p>-Enquêtes menées auprès des utilisateurs du SIG</p>	<p>H : Des ressources humaines compétentes sont disponibles au sein des structures administratives et des OSC pour appuyer le SIE et pérenniser les acquis</p>
<p>4.2. Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles, incluant la perte de biodiversité et des sols, sont significativement réduites</p>	<p>- Réduction du taux de déforestation annuel</p> <p>-Superficie des aires protégées rapportée à la superficie totale du pays</p> <p>-% de la superficie des écosystèmes hors AP, faisant l'objet de mesures de gestion durables</p>	<p>-Cartes satellites</p> <p>-SIG et textes de création des APs</p> <p>-Rapports d'avancement des projets qui interviennent dans la gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>R : L'environnement et les enjeux liés à la préservation de l'intégrité des écosystèmes n'apparaissent plus comme une priorité des Gouvernements</p> <p>R : La société comorienne n'est pas prête à modifier ses comportements et ses utilisations non durables des ressources naturelles</p>
<p>4.2.1. Un schéma d'aménagement durable du territoire intégrant les planifications du développement urbain, rural et des aires protégées, est élaboré et mis en œuvre</p>	<p>-Nombre des décisions de planification du développement et d'aménagement du territoire cohérentes avec le schéma d'aménagement du territoire</p> <p>-% des superficies dégradées qui font l'objet de programmes de restauration ;</p>	<p>- Plans d'actions des gouvernements et des collectivités territoriales</p> <p>-Rapports d'avancement des projets qui appuient la restauration environnementale</p>	<p>H : Appropriation nationale du schéma d'aménagement durable du territoire</p>
<p>4.2.2. Des aires protégées terrestres et marines sont créées/consolidées et cogérées avec les communautés riveraines</p>	<p>-Superficie des aires protégées rapportée à la superficie totale du pays</p> <p>-Représentativité (%) des communautés riveraines dans les structures de cogestion des A.P</p>	<p>-Textes de création des APs et SIG</p> <p>-Textes d'institution des Comités de cogestion des APs</p>	<p>H : Les communautés villageoises sont disposées à participer aux activités de conservation</p> <p>H : Les ressources nécessaires à la mise en place des APs sont disponibles</p> <p>H : Un mécanisme de financement durable permet de couvrir les coûts récurrents d'opération des APs</p>
<p>4.2.3. Des écosystèmes hors aires protégées font l'objet d'actions de protection, assainissement et restauration suivant une approche participative</p>	<p>-% de la superficie des écosystèmes hors AP, faisant l'objet de mesures de gestion durable</p> <p>-Nombre de paysans ayant adoptés des pratiques agricoles favorisant la conservation des sols</p> <p>-Représentativité (%) des communautés riveraines dans les structures de gestion participative hors AP</p>	<p>-SIG et rapports d'avancement des projets qui interviennent dans les domaines</p> <p>-Rapports d'avancement des projets</p> <p>-Textes d'institution des structures de gestion participative hors AP</p>	<p>H : L'expertise technique est disponible dans le pays et la contrepartie nationale remplit ses obligations</p> <p>H : Les ressources nécessaires à la protection, assainissement et restauration des écosystèmes hors AP sont disponibles</p>

4.3. La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres	- Part de l'énergie consommée provenant des sources durables d'énergie relativement aux sources fossiles et au bois des forêts naturelles - Evolution de la consommation d'énergie finale par source	-Statistiques nationales -Statistiques nationales	H : Les partenaires du programme investissent les ressources et les efforts nécessaires à cet effet H : Les acteurs nationaux et communautaires sont ouverts aux formes d'énergie non traditionnelles
4.3.1. Une politique nationale énergétique, une stratégie et un plan d'action élaborés et validés de manière participative	- Nombre des décisions de développement prises par les autorités du pays en compatibilité avec la politique nationale énergétique	-Plans d'action des gouvernements	H : Appropriation nationale des documents d'orientation
4.3.2. De l'énergie provenant de sources d'énergie propre est produite de manière croissante	- le nombre de KW produits à partir des sources d'énergie propre	-Statistiques nationales	
4.3.3. La production de bois d'énergie sur des parcelles de reboisement gérées par les communautés est systématisée	-Taux de reboisement en bois d'énergie	-Rapport d'avancement des programmes de reboisement	H : Les communautés villageoises sont disposées à participer activement à la création des parcelles de reboisement
4.4. Les tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées	-Nombre de jours de déficit en eau mesurée par le débit des principales sources d'eau -Cote de la qualité générale de l'eau mesurée par l'indice de la qualité bactériologique et physico chimique (IQBP) -Investissements en services et programmes de réduction des émissions polluantes	-Résultats d'études sur le débit ou le niveau d'eau des principales sources -Statistiques nationales -Plans de financement des services et programmes ; et PIP	H : Les partenaires du programme investissent les ressources et les efforts nécessaires à cet effet
4.4.1. Un schéma directeur de l'eau est élaboré de manière participative et mis en œuvre	-Nombre des décisions d'investissement en adéquation avec le schéma directeur	-Rapports du service des eaux	H : Appropriation nationale du schéma directeur de l'eau
4.4.2. Les périmètres de sécurisation des sources exploitées, incluant les citernes, sont délimités et préservés dans une perspective de réduction des risques de catastrophe	-Nombre de sources d'approvisionnement en eau potable dont les périmètres sont sécurisés -Nombre de citernes nettoyées, couvertes et entretenues	-Enquête de terrain -Enquête de terrain	H : Les communautés sont disposées à contribuer à l'entretien des citernes et à la sécurisation des sources d'eau
4.5. Les conditions d'hygiène et le cadre de vie des populations rurales et urbaines sont améliorés, notamment pour les groupes vulnérables.	-% de la population ayant accès à des services de collecte de déchets et d'assainissement -Cote de qualité des eaux de baignade des principales plages	-Statistiques municipales - Enquêtes	H : Les partenaires du programme investissent les ressources et les efforts nécessaires à cet effet

4.5.1. Un système pilote de collecte et de recyclage des déchets est mis en place et opérationnel	-Conformité des infrastructures de traitement des déchets ménagers et assimilés aux normes requises -Appréciation de la qualité visuelle des côtes	-Rapports d'évaluation des infrastructures en fonction des normes - Enquêtes menées auprès des touristes et de la population	H : Appropriation nationale des mécanismes, outils et procédures requis
4.5.2. La proportion d'écoles et de formations sanitaires qui ne sont pas équipées de latrines améliorées est significativement réduite	- Proportions d'écoles et de formations sanitaires ne disposant pas de latrines améliorées <u>Base</u> :	-Statistiques	H : Les partenaires du programme investissent le temps et les efforts nécessaires pour la réalisation des résultats escomptés
4.5.3. Un système d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées est mis en place	-Nombre de villes dotées d'un système d'évacuations des eaux de ruissellement -Nombre de villes dotées d'un système de gestion des eaux usées	-Statistiques -Statistiques	H : Les partenaires du programme investissent le temps et les efforts nécessaires pour la réalisation des résultats escomptés
4.6. Les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont réduits par l'intégration des risques climatiques, géologiques et hydrologiques de catastrophes dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire	- Un plan d'aménagement intégré du territoire qui prend effectivement en compte la réduction des risques de catastrophes (RRC) -Nombre de plans de développement qui prennent en compte la RRC	-Commissariat Général au Plan -Suivi-évaluation du DSCR -Rapports d'évaluation des plans de développement	H : Appropriation nationale des mécanismes, outils et procédures requis grâce notamment à une approche participative H : Des ressources humaines compétentes et disponibles au sein des structures administratives et des OSC à cet effet
4.6.1. Les écosystèmes sensibles, notamment les récifs coralliens et les mangroves, qui servent de barrière naturelle contre les eaux, sont préservés et restaurés	-Longueur de côtes protégées par des récifs coralliens vivants -Longueur de côtes protégées par des mangroves	-SIG et inventaires biologiques	
4.6.2. Une politique forestière nationale est élaborée, diffusée et mise en œuvre	- Un diagnostic forestier est disponible - Un inventaire forestier est disponible - Un plan de gestion intégré de la forêt qui s'inscrit dans un plan d'aménagement intégré du territoire	-Ministères en charge du développement rural et de l'agriculture - Rapports de la FAO et du FIDA	
4.6.3. La réduction des risques géologiques, hydrologiques et météorologiques est intégrée au schéma d'aménagement du territoire	- Degré d'intégration de l'évaluation du risque dans les plans d'urbanisme et de gestion des établissements humains	- Commissariat général au Plan - Ministère en charge de l'Aménagement du territoire	
4.7. La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéfices des acteurs nationaux, locaux et communautaires	-Taux d'accroissement des revenus aux producteurs et à l'exportation issus de l'exploitation <u>durable</u> des ressources naturelles -Nombre de dossiers de faisabilité technique des activités explorées financés	- Enquêtes et statistiques nationales -Enquêtes et PIP	H : Les acteurs nationaux et communautaires ont les capacités adéquates pour participer au développement de nouvelles activités économiques, basée sur une exploitation durable des ressources naturelles

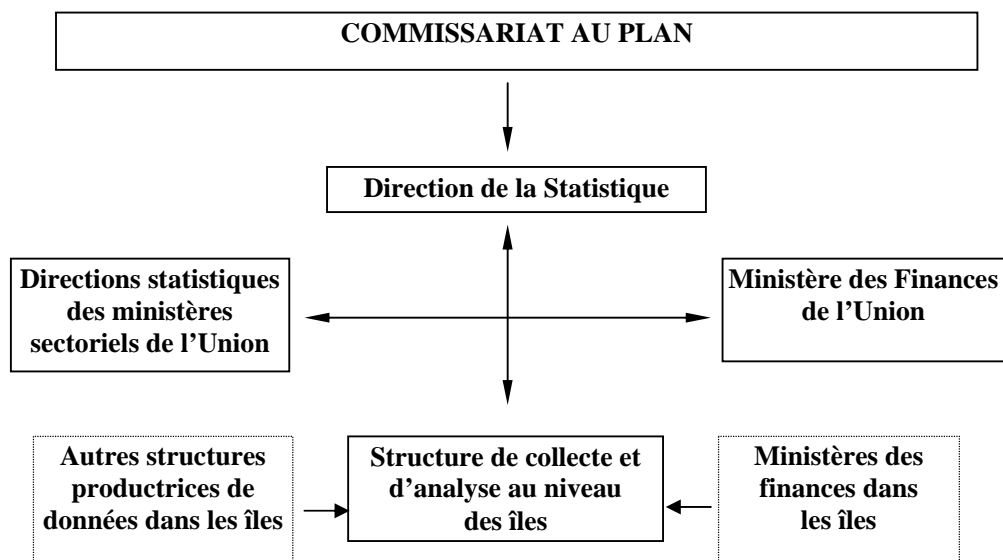
4.7.1. Des systèmes de gestion durable des exploitations halieutiques et agricoles sont en place	-% des bénéfices économiques des communautés locales attribuables à une utilisation durable des ressources naturelles		
4.7.2. Les revenus provenant de la commercialisation intérieure et extérieure des produits labellisés « biologiques » et « équitables » sont accrus	<p>-l'évolution des quantités produites répondant aux critères de labellisation « biologique » et celle répondant aux critères du commerce « équitable »</p> <p>-taux d'accroissement des revenus des producteurs attribuables à la commercialisation de produits « biologiques » et/ou équitables</p>	<p>- Statistiques agricoles</p> <p>- Enquêtes</p>	<p>R : Il n'y a pas suffisamment de produits locaux dans le pays qui soient éligibles au commerce équitable et aux labels des produits « BIO »</p> <p>R : Il n'y a pas suffisamment de ressources humaines compétentes et disponibles pour appuyer les filières locales du commerce équitables et biologiques et pour négocier avec des partenaires extérieurs</p> <p>H: Les enjeux liés à la valorisation durable des ressources naturelles et au commerce équitable apparaissent comme des défis du pays</p>

Annexe 3 : Statut des Conventions internationales relatives aux droits humains

Statut des principales Conventions Internationales relatives aux Droits de l'Homme Comores

Conventions	Statut (Comores)
Instruments internationaux	
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)	Signée et ratifiée
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) -PIDCP	Non signée, non ratifiée
Protocole optionnel n°1 au PIDCP	Non ratifié
Protocole optionnel n°1 au PIDCP	Non ratifié
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)	Signé, non ratifié (instruments non déposés) 22 sept 2000
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)	Signée et ratifiée 27 oct 2004
Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1979)	Signée et ratifiée 30 nov 1994
Convention contre la torture (1984)	Signée, non ratifiée 22 sept 2000
Convention relative aux droits de l'enfant (1989)	Signée et ratifiée 21 juillet 1993
Protocole optionel n°1 à la CDE	Non ratifié
Protocole optionel n°1 à la CDE	Non ratifié
Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles	Signée, non ratifié 22 sept 2000
Instruments régionaux	
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990)	Signée et ratifiée
Déclaration de Grand Bay (Maurice) et plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (1999)	
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)	Ratifiée 16 avril 2004
Plate-forme africaine sur le droit à l'éducation (1999)	
Convention de l'OUA sur les réfugiés (1969)	non ratifiée
Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)	Ratifiée

Annexe 4 : Cadre institutionnel pour le suivi-évaluation de la SCR



(Source : DSCR, octobre 2005)